



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016**

L'an deux mille seize, le 30 mars, à 20h30, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 23 mars, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, PATRICK MULLER, LEONOR SERRE, JEAN MARIE MAILLE, JEANICK SOLITUDE, HERMENEGILDO VIERA-LOPEZ, DJAMILA AMGOUD, AICHA BELOUNIS, FREDERIC DESCHAMPS, CIANNA DIOCHOT, PAULETTE DORRIERE, DOMINIQUE DUFUMIER, HUBERT EMMANUEL EMILE, NADINE GAMBIER, JACQUELINE HAESINGER, MICHEL NUNG, GILDAS QUIQUEMPOIS, DOMINIQUE SABATHIER, NATACHA SEDDOH

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

ATIKA AZEDDOU A JEAN MARIE MAILLE, MARIE CHRISTINE COUVERCELLE A FLORENCE LEBER, BOUCHRA SAADI A JACQUELINE HAESINGER , LOUIS ANGOT A NADINE GAMBIER, JEAN CLAUDE DAVID A FREDERIC DESCHAMPS, CLEMENT GOUVEIA A DOMINIQUE SABATHIER

ABSENTS :

CHRISTOPHE CAUMARTIN

Leonor SERRE est élu(e) secrétaire à l'unanimité.

Gildo VIEIRA est arrivé à 20h57.

Le compte-rendu du conseil du 16 mars est approuvé à l'unanimité.

Intervention de Pierre BARROS :

Nous avons récemment désigné les délégués du Conseil municipal de Fosses – Blaise Ethodet et moi-même - qui siégeront avec nos 103 collègues au Conseil communautaire de l'agglomération Roissy Pays de France. Ce conseil se tiendra demain soir.

Les choses se sont organisées au fur et à mesure et nous avons construit un accord collectif de gouvernance de cette intercommunalité qui permet une représentation proportionnelle et qui respecte les équilibres des territoires entre les ex communautés de Roissy, Val de France et nos amis de Seine-et-Marne. Cela n'a pas été très simple. Nous avons passé de nombreuses soirées à arbitrer et à négocier.

Je pense que nous avons un outil de travail intéressant issu des diversités de territoires et qui est nécessaire pour ce vaste territoire. Nous avons de la chance qu'il ne soit pas pauvre. Il a des moyens, des ressources, des capacités de portage de projets à long terme et intelligents autour d'une base aéroportuaire qui fait de Roissy un territoire quasiment international et aussi dans un cadre rural de cultures, d'un tissu paysan au Nord Est parisien. Il va falloir être cohérent pour le développement de ce territoire et pour préserver ce caractère agricole.

Encore une fois, je ne manquerai pas de vous évoquer ce qui se fera au sein de l'intercommunalité. Tous les projets prendront du temps car ce n'est pas simple mais ce temps sera bien utilisé car si nous voulons faire en sorte que la ville de Fosses existe dans un territoire aussi important, il faut beaucoup travailler et je m'y attacherai comme je m'y suis engagé précédemment.

Nous nous sommes vus il y a une quinzaine de jours. Pendant ce temps, il y a eu un nouvel attentat à Bruxelles, des actes terroristes à deux endroits dans le monde dont au Pakistan avec à chaque fois de nombreux morts. Le monde est petit, que ce soit ici en France, en Belgique, au Burkina, au Mali, tous les actes terroristes touchent notre humanité. Ces actes barbares nous obligent à nous positionner fortement pour nous opposer à la manière totalement inhumaine dont ils souhaitent construire le monde.

Nous sommes tous citoyens Fossatussiens, de France, d'Europe et du Monde et je vous propose de vous lever et d'observer une minute de silence pour les personnes qui nous ont quittés lors de ces affreux attentats.

Minute de silence

Intervention de Pierre BARROS :

Je vous remercie.

Je vous fais lecture des décisions prises entre ces deux conseils et ajoute concernant les conventions de partenariat avec les associations que c'est un tarif unitaire pour l'ensemble des prestations qui a été négocié avec elles. Le montant diffère suivant le nombre de prestations.

Lecture est faite des décisions du Maire.

Intervention de Pierre BARROS :

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour de ce conseil.

QUESTION N°1 - ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2015 DE LA COMMUNE

Intervention de Pierre BARROS :

Le Maire préside le Conseil municipal. Cependant, lors des séances où le compte administratif de la commune est débattu, la loi prévoit l'élection d'un président de séance. Le Maire peut alors assister au débat mais doit se retirer au moment du vote.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour désigner le président de séance, en vue de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du comptable 2015 de la commune.

La tradition veut que ce soit le doyen d'âge. Je vous propose donc qu'Hubert soit le Président de séance. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Oui, je passe donc la parole à Hubert.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-14 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L. 2121-14 susvisé, lors des séances où le compte administratif de la commune est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Considérant la candidature de Hubert Emmanuel-Emile ;

Après avoir procédé au vote,

ELIT Hubert Emmanuel-Emile, pour exercer les fonctions de président de séance pour le vote du compte de gestion et du compte administratif 2015 de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Intervention d'Hubert EMMANUEL-EMILE :

Pour l'approbation du compte administratif 2015 de la commune, je passe la parole à Christophe.

QUESTION N°2 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2015 DE LA COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Intervention de Christophe LACOMBE :

Le budget primitif 2015 a été voté le 8 avril 2015. Le receveur municipal nous a transmis le compte de gestion définitif 2015 de la commune le 23 février 2015, en concordance avec le compte administratif de la commune présenté.

Les résultats de clôture 2014 s'élevaient à 287 124,10€ en investissement, 340 281,27€ en fonctionnement et affectaient 242 545,93€ à l'investissement 2015.

Les résultats 2015 s'élèvent à -429 088,94€ en investissement et 1 266 875,71€ en fonctionnement.

Les restes à réaliser 2015 en investissement s'élèvent à 528 366,97euros.

Il est proposé :

- ***d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 du budget communal.***
- ***d'approuver le compte administratif 2015 annexé à la présente délibération et les résultats ci-dessus exposés.***
- ***d'affecter les résultats de la section de fonctionnement du budget communal 2015 au budget communal 2016 comme indiqué dans la délibération.***

Le Maire quitte la séance.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-14, L.2121-31 et R.2121-8 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2015 ;

Vu le compte de gestion 2015 du receveur ;

Vu le compte administratif 2015 présenté ;

Vu les résultats de clôture 2014 qui s'élevaient à 287 124,10€ en investissement, 340 281,27€ en fonctionnement et 242 545,93€ d'affectation à l'investissement 2015 ;

Vu les résultats 2015 dont le montant s'élève à -429 088,94€ en investissement et 1 266 875,71€ en fonctionnement ;

Vu les restes à réaliser 2015 dont le montant s'élève à 528 366,97euros ;

Le Maire s'étant retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015 du budget communal.
- **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2015 annexé à la présente délibération et les résultats ci-dessus exposés.

- **DECIDE** de procéder à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget communal 2015 au budget communal 2016 de la façon suivante :

a/ Excédent de fonctionnement 2015 + excédent reporté 2014	
– affectation à l'investissement de l'exercice 2015 :	1 364 611,05
b/ Déficit d'investissement cumulé 2015 :	- 141 964,84
c/ Solde négatif des restes à réaliser 2015 (recettes – dépenses) :	- 528 366,97
d/ Affectation obligatoire à la couverture du besoin de financement de l'investissement (b + c) :	- 670 331,81
Solde disponible pour le report en section de fonctionnement (a – d) :	694 279,24
Il convient donc d'affecter les résultats de l'exercice de la façon suivante :	
• inscription en excédent de fonctionnement capitalisé (recette d'investissement article 1068) :	670 331,81
• inscription en excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement chapitre 002) :	694 279,24

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Intervention d'Hubert EMMANUEL EMILE :

J'invite Monsieur le Maire à reprendre la présidence de ce conseil.

QUESTION N°3 - TAUX D'IMPOSITION 2016

Intervention de Christophe LACOMBE :

Deux commissions finances ont été organisées les 10 février et 16 mars 2016. Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors du conseil municipal du 17 février 2016. Avant la délibération sur le budget primitif, il est nécessaire d'adopter les taux d'imposition 2016.

*Suite à l'augmentation exceptionnelle des taux d'imposition en 2015 et malgré l'augmentation continue des charges dévolues à la ville, **il est proposé au Conseil municipal de maintenir les taux communaux à leur niveau de 2015.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi de finances n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 relative à l'année 2016 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2016 ;

Vu l'avis des Commissions Finances du 10 février et du 16 mars 2016 ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 17 février 2016 ;

Considérant l'augmentation exceptionnelle des taux en 2015 et malgré l'augmentation continue des charges dévolues à la ville ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux de taxe ainsi qu'il suit :

	Taux 2015	Augmentation proposée	Taux 2016
Taxe d'habitation	19,12%	0%	19,12%
Taxe foncière bâtie	25,32%	0%	25,32%
Taxe foncière non bâtie	122,94%	0%	122,94%

21 voix Pour et Abstention : 7

Abstentions : Djamila AMGOUD, , Frédéric DESCHAMPS, Nadine GAMBIER, Dominique SABATHIER, Clément GOUVEIA (par pouvoir), Louis ANGOT (par pouvoir), Jean Claude DAVID (par pouvoir).

QUESTION N°4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Intervention de Christophe LACOMBE :

Deux Commissions Finances ont été réunies les 10 février et 16 mars 2016 pour finaliser le budget primitif 2016. Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu lors du Conseil Municipal du 17 février 2016.

Le budget primitif 2016 est aujourd'hui porté à la connaissance du Conseil municipal par document afférent à cette délibération. Il est constitué des éléments suivants :

1. Le résultat 2015

Comme précédemment constaté à travers le compte administratif, le résultat 2015 fait apparaître un solde positif de 694 279,24 €.

Ce bon résultat tient à plusieurs facteurs :

- s'agissant du **fonctionnement**, la ville a perçu davantage de recettes de la Caisse d'allocations familiales, d'une part et des montants plus élevés en droits de mutation, car le marché immobilier sur Fosses est très actif. Elle a aussi constaté de moindres dépenses sur la masse salariale, les coûts des fluides et les créances irrécouvrables. Ces effets cumulés ont généré **458 385,35 € de résultat supplémentaire**.
- Pour ce qui est de l'**investissement**, la ville a perçu un remboursement de FCTVA légèrement plus élevé que d'habitude. Par ailleurs, elle a profité d'une diminution de dépenses sur le restaurant intergénérationnel et les travaux de voirie, ce qui permet de générer **235 893,89 € de résultat supplémentaire**.

Cet excédent est important car il vient conforter les gros efforts de gestion qui ont été mis en œuvre en 2015 pour faire face aux diminutions de moyens, induites par les baisses de dotations de l'Etat. Il permet aussi d'équilibrer le budget 2016, en profitant d'un bon report de résultat pour couvrir la capacité d'autofinancement, nécessaire aux besoins d'investissement.

2. Le budget primitif 2016

Il se décompose comme suit :

Fonctionnement	12 687 081,40 €
Investissement	4 908 225,24 €
Total	17 595 306,64 €

S'agissant du budget de fonctionnement, le montant total de 12 687 081,40 € correspond à :

- 11 229 088,16 € de dépenses réelles,
- 1 213 890,88 € de versement à l'investissement pour couvrir la capacité d'autofinancement et rembourser l'emprunt en cours,
- 244 102,36 € de dotation aux amortissements.

S'agissant du budget d'investissement, le montant total de 4 908 225,24 €, est constitué de 547 752,97 € de restes à réaliser de l'exercice précédent (essentiellement pour factures à recevoir), de 141 964,84€ de besoin de financement 2015 reporté et de 4 218 507,43 € de propositions nouvelles.

Au regard du budget primitif 2015, le budget de fonctionnement 2016 est en baisse de 230 770 €, soit -1,9 % d'évolution. Ce qui témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses de la collectivité et d'une dynamique très active pour saisir toutes les possibilités de captation de nouvelles recettes. Au regard

du réalisé 2015, il progresse de 494 173 €, soit +4%, dont 307 665 € pour le virement à l'investissement, ce qui témoigne de la restauration de la capacité d'autofinancement.

Le budget d'investissement 2016 hors reports est en hausse de 682 583 € par rapport au budget 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par le paiement du restaurant intergénérationnel, dont les versements sont prévus pour la moitié cette année. Il faut noter toutefois que des recettes importantes ont été captées qui viennent soutenir ce projet de RIG à hauteur de 80 % du montant total des travaux HT.

Enfin, le budget 2016 est marqué par les changements institutionnels en cours au niveau de l'agglomération. En effet, au 1^{er} janvier 2016, le périmètre de l'intercommunalité s'est élargi. La communauté Roissy-Porte-de-France a fusionné avec celle de Val-de-France et 17 communes de l'ancienne communauté de communes Plaine et Monts de France située en Seine-et-Marne. Ainsi, notre communauté d'agglomération désormais appelée « Roissy Pays de France », regroupe aujourd'hui 42 communes, représentant 345 988 habitants sur 342 km².

Fort de cet élargissement, **Fosses bénéficie pour 2016 d'une réduction de dépenses et d'une augmentation de recettes.** En effet, l'agglomération était contributrice au fonds de péréquation intercommunal et dans ce cadre, la ville de Fosses avait réglé en 2015, 85 348 € de participation qu'elle n'aura plus à verser en 2016. Par ailleurs, le Fonds de solidarité de la région Ile de France dont a bénéficié la ville de Fosses en 2015 se trouve augmenté. Ainsi, la ville touchera en 2016, 349 404 € de dotation, soit 76 747 € de plus qu'en 2015.

3. L'évolution des recettes

Dans la continuité des années précédentes et cela depuis 2010, les dotations de l'Etat continuent de diminuer. Alors qu'entre 2010 et 2015, la baisse totale constatée était de **504 012 €**, en 2016 s'y ajoute une nouvelle baisse de **179 671 €**.

Globalement les recettes se répartissent de la manière suivante :

Fonctionnement	
Atténuations de charges	179 558,69
Produits de services, du domaine et ventes directes	901 911,06
Autres produits	8 040,00
Impôts et taxes	8 095 150,47
Dotations, subventions et participations	2 616 199,69
Autres produits de gestion courante	86 642,25
Produits exceptionnels	5 300,00
Opérations d'ordre	100 000,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	694 279,24

Investissement	
Subventions d'investissement	1 405 647,50
Emprunts	500 000,00
Dotations, fonds divers, réserves	237 431,69
Excédents de fonctionnement capitalisés	670 331,81
Produits de cessions	636 821,00
Virement de la section de fonctionnement	1 213 890,88
Opérations d'ordre de transferts entre sections	244 102,36

4. Les principales orientations municipales du budget 2016

4.1 Poursuivre les grands projets d'aménagement, soutenir l'offre de logement pour les Fossatussiens et le développement commercial, construire le restaurant intergénérationnel

La ZAC du centre-ville prévoit un programme en 4 grands volets :

- **Au plan du logement**, la reconstruction des 96 logements sociaux démolis et la création de 219 logements supplémentaires diversifiés (logements sociaux, logements en accession à la propriété, logements en locatif libre...),
- **Au plan des équipements publics**, après le pôle civique et son pôle social et culturel, le restaurant intergénérationnel et la restructuration du groupe scolaire Alphonse Daudet,
- **Au plan commercial**, la démolition du centre commercial devenu obsolète et la création de 2438 m² de linéaire commercial autour de la place centrale,
- **Au plan urbain**, le réaménagement des espaces publics.

Le coût global de l'opération se monte à 53,9 M €HT. La part de la concession d'aménagement s'élève au total à 15 208 051 €HT pour une participation financière totale de la ville de 3 692 455 €HT, soit 4 430 946 €TTC. Le solde à payer par la ville se monte au 31 décembre 2015 à 2 006 726 €TTC, soit **465 262 €TTC en 2016**, 465 262 €TTC en 2017 et 1 076 202 €TTC en 2018.

Pour le **restaurant intergénérationnel** dont le coût global (construction du RIG, réaménagement des espaces extérieurs et réaménagement des espaces intérieurs de l'école) est évalué à 3 759 248 € TTC. 2 348 404 € de subventions sont prévues, auxquels s'ajoutera le remboursement de la TVA par le Fonds de compensation, soit 582 007 €. Le reste à charge de la ville sera donc de 828 837 €, soit 22% du coût total. La participation de la ville pour **2016** est de **1 181 430 €TTC**. Elle sera compensée en recettes à hauteur de 831 015 €.

La ZAC de la gare prévoit :

- la construction de 91 **logements** sociaux et intermédiaires, dont 80 sur la place de la Liberté et 11 sur l'avenue Henri Barbusse,
- l'aménagement de 1025 m² de **surfaces commerciales** en rez-de-chaussée des immeubles à construire,
- la construction d'un **immeuble d'activité** en entrée de ville (arrière du bâtiment du Beauvaisis),
- **l'aménagement urbain** des abords de la place de la Liberté.

Les travaux de dévoiement et enfouissement des réseaux démarreront début juillet et les programmes de construction des lots Barbusse et Liberté s'engageront en octobre 2016.

Le coût global de la concession se monte à 4 686 026 €HT pour une participation financière totale de la ville de 1 808 162 €HT, soit 2 169 795 €TTC. Le solde à payer par la ville se monte au 31 décembre 2015 à 466 555,18 €TTC, soit **233 472,24 €TTC en 2016** et 233 082,94 € TTC en 2017.

4.2 Préserver l'offre de soins à Fosses et notamment le maintien des consultations généralistes

La ville a négocié avec les médecins généralistes de Fosses et est parvenue à un accord permettant de garantir la continuité des consultations sur le cabinet de la gare en complément, de ce qui existe sur le centre-ville et dans l'attente de la création à horizon 2019 d'une maison de santé pluri-professionnelle qui s'implantera sur la place du 19 mars 1962.

Pour ce faire, la ville de Fosses avec celle de Marly s'est engagée à racheter par le biais du SIFOMA, 2 lots de la copropriété qui compose le cabinet médical situé sur l'avenue Henri Barbusse. Chacune des 2 communes apportant **75 000 €**, et le 3^{ème} lot étant à la charge des médecins eux-mêmes. En contrepartie de cet engagement, les médecins impliqués dans la maison de santé pluri-professionnelle de la Chapelle-en-Serval se sont engagés à maintenir une partie de leur activité médicale sur Fosses et ont mobilisé plusieurs jeunes médecins généralistes, permettant d'assurer du lundi au samedi de 9h à

20h, des consultations médicales dans les 3 cabinets existants et parallèlement certains jours, des visites à domicile.

4.3 Maintenir la priorité accordée à l'éducation et à la culture, soutenir la prévention, la citoyenneté et la tranquillité publique

Le développement éducatif et culturel reste une priorité municipale avec des moyens importants dédiés au fonctionnement de la ludo-médiathèque, de l'école de musique et de danse et de l'Espace Germinal (755 235,50 €, masse salariale comprise).

La prévention de la délinquance est aussi une priorité avec la prolongation du partenariat conclu avec l'association IMAJ et le conseil départemental pour l'intervention d'éducateurs spécialisés pour travailler auprès de la jeunesse fossatussienne. Cela se traduit par une dépense de fonctionnement pour la ville en 2016 de **27 000 €**, auxquels s'ajoute 11 200 € de valorisation au titre de la mise à disposition d'un local sis avenue Henri Barbusse. De son côté le conseil départemental apporte une contribution de 120 000 €.

Le soutien aux associations ou organismes divers reste un enjeu essentiel pour la municipalité qui y consacre aujourd'hui un budget annuel de **469 585,01 €**, dont 92 285,20 € pour les associations sportives et de solidarité, 70 299,81 € pour le CCAS, 46 000,00 € pour le comité des œuvres sociales du personnel municipal et 261 000 € pour l'Espace Germinal.

Pour encourager la citoyenneté et l'implication des habitants, renforcer le vivre-ensemble et les rencontres interculturelles, lutter contre les discriminations, l'équipe municipale a souhaité initier plusieurs nouvelles initiatives :

- l'opération « je jardine ma ville », qui a pour objet d'inviter les habitants volontaires à embellir leur cadre de vie par l'entretien de petites parcelles d'espaces verts aux abords de leurs logements. Il sera soutenu par le budget participatif dont le montant total en investissement est de **13 000 €**.
- la commémoration de la fin de l'esclavage, visant à aider les Fossatussiens et en particulier les jeunes générations, à mieux comprendre l'histoire de l'esclavage et ses conséquences dans la vie des peuples qui en ont été victimes : **4 100 €**.
- le soutien au financement d'un voyage organisé par des professeurs avec de jeunes collégiens pour se rendre à Auschwitz en Pologne, sur les lieux de la barbarie nazie : **2 000 €**.

4.4 Poursuivre la rénovation des voiries et l'entretien du patrimoine municipal

La rénovation des voiries dégradées reste pour la ville un enjeu important. La municipalité s'engage donc à poursuivre les travaux de réfection mis en œuvre au titre du **bail voirie**, à réaliser une nouvelle phase de rénovation du quartier de la France Foncière (**rue Pierre Sénard**), à rénover le **square Nemo** et à poursuivre la reprise des **circulations douces** engagées en 2015.

Le montant total engagé pour les voiries en 2016 se monte à **525 000 €**. Ce montant vient compléter le programme de travaux important en cours ou projet au titre de l'ORU du centre-ville (**rue Picquette**, notamment) et de la ZAC de la gare (**abords de la place de la Liberté et croisement de l'avenue Henri Barbusse et de la rue César Franck**).

L'extension du hangar du centre technique municipal est important pour l'entretien des véhicules et matériels utilisés par les services techniques. En effet, le hangar existant et les ateliers qui le jouxtent sont devenus insuffisants. C'est pourquoi, un projet d'extension a été préparé en 2015, qui avait finalement dû être reporté. Un montant de **121 000 €** est proposé au budget 2016, sachant qu'une subvention de **26 000 €** de l'Etat est accordée pour soutenir ce projet.

L'entretien des bâtiments communaux et du domaine public suppose la mise en œuvre chaque année de divers travaux, qui impactent le budget d'investissement ou de fonctionnement. Pour 2016, les principaux travaux programmés en dehors de ceux précisés ci-dessus sont les suivants :

En investissement	
Patrimoine arboré	10 000 €
Clôtures, portails, portillons	10 000 €
Eclairage public (*)	20 000 €
Travaux d'urgence sur le domaine public	30 000 €
Fourniture matériel outillage	6 500 €
Panneaux de signalisation	5 000 €
Mobilier urbain	10 000 €
Mise en accessibilité des locaux	15 000 €
Pose alarmes anti intrusion Ecole Mistral et Espace Germinal	25 000 €
Travaux divers dans les bâtiments (peintures, rénovation des canalisations...)	75 000 €
Travaux d'urgence dans les bâtiments	30 000 €
Préau école Barbusse	25 000 €
Réfection du sol du COSEC	35 000 €
Réfection de l'éclairage du COSEC	30 000 €
Réfection des terrassons du CLSH	17 000 €
En fonctionnement	
Fournitures pour régies	110 000 €
Evacuation des déchets	45 000 €
Fleurissement	12 000 €
Entretien des stades	19 000 €
Maintenance, entretien des bâtiments communaux	69 440 €
Fluides (eau, gaz, électricité, téléphone)	526 000 €
Illuminations de Noël	6 300 €
Entretien des véhicules et carburant	57 000 €
Entretien éclairage public	150 000 €

(*) Un engagement 2015 non consommé viendra compléter ce montant à hauteur de 70 000 €.

Au final, le budget global des services techniques (hors ZAC) pour l'entretien du domaine public et du patrimoine bâti communal devrait avoisiner les montants suivants :

- **1 203 948 € en fonctionnement,**
- **1 020 000 € en investissement.**

4.5 Continuer le désendettement de la commune

A la fin des années 2000, dans la perspective du démarrage de l'opération de rénovation urbaine du centre-ville, la municipalité avait fait en sorte de réduire son endettement. En effet, les études prospectives préalables au démarrage de l'opération confirmaient la capacité financière de la ville à mener à bien ce grand projet, en sachant que celle-ci devrait néanmoins contracter des emprunts exceptionnels.

Tous les emprunts contractés l'ont été via la Caisse des dépôts et Consignations ou la Caisse d'épargne à des taux fixes préférentiels ou variables mais sécurisés et non toxiques, qui placent la ville dans les niveaux de sécurité maximum (1et2A), si l'on se réfère aux catégories de risques

habituellement utilisés. Pour 2016, un nouvel emprunt de **500 000 €** sera mobilisé sur la base d'un prêt sécurisé (catégories 1A ou 2A).

Parallèlement, l'annuité à payer au cours de l'exercice 2016 s'élèvera à **1 447 364,29 €**, et se décomposera comme suit : 365 591,29 € en intérêts et 1 081 773,00 € en capital.

Ainsi, le montant de la dette, qui était de 16 415 000 € au 31 décembre 2012 est descendu à 13 891 000 € au 31 décembre 2015, et continuera de diminuer significativement en 2016 : 13 326 312 € au 31 décembre.

4.6 Ne pas augmenter en 2016, la fiscalité locale et les tarifs des prestations éducatives

Comme évoqué lors de la délibération précédente, le budget primitif 2016 s'équilibre sans hausse d'impôts. Par ailleurs, la municipalité a décidé de bloquer aussi l'ensemble des tarifs des prestations proposées par le secteur éducatif ou social, en maintenant tous les tarifs au niveau de 2015.

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

Ce soir j'avais envie d'apporter le témoignage d'une élue qui, comme vous le savez a entamé depuis 2 ans sa 3^{ème} mandature (avec Mr le Maire). Quand je me suis engagée en 2001 (dernière mandature de Mr Lacombe), les élus venaient de boucler le projet du centre de loisirs et nous avons travaillé pendant les 6 années suivantes au projet de l'ORU du centre-ville dans lequel était prévue la construction du pôle civique. J'en profite pour rendre hommage à Alain Lacombe et à l'équipe en place à l'époque.

La première mandature avec Pierre Barros a vu se réaliser notre magnifique pôle civique avec son pendant, le pôle social et culturel, ainsi qu'une première tranche de la ZAC de la gare. Je fais un bref historique, c'est important pour vous les nouveaux élus et pour vous, les habitants qui assistaient au conseil municipal.

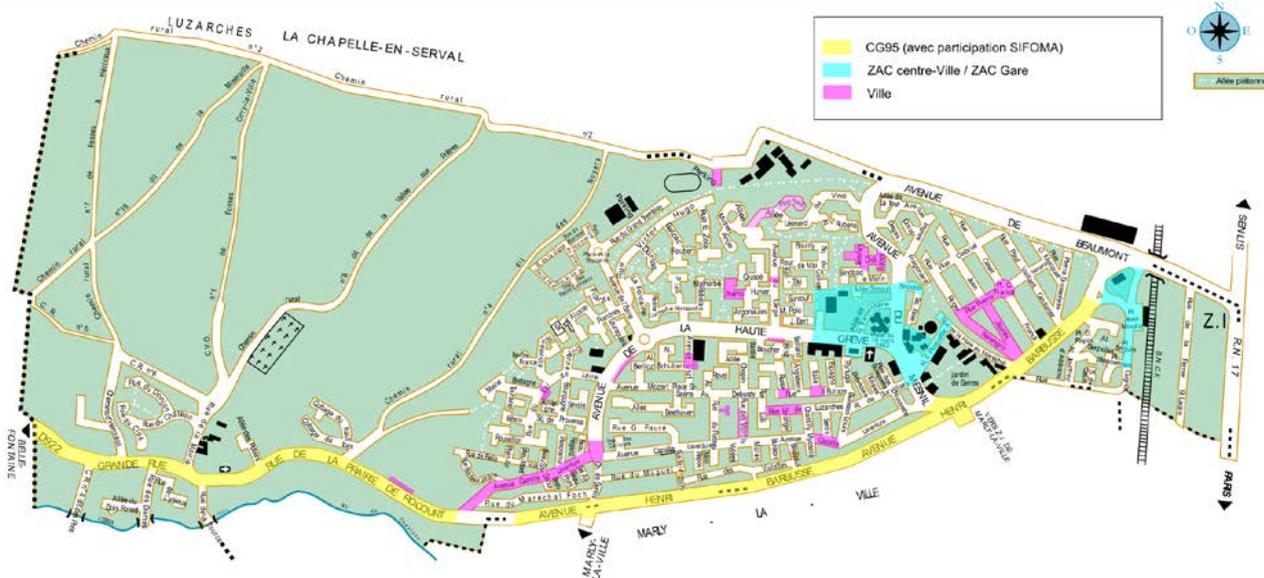
Nous, les élus de gauche, qui sommes à la tête de la ville depuis plus de 40 ans, sommes conscients des attentes importantes de nos concitoyens. Et face aux situations parfois très difficiles de certaines familles, nous savons que l'action conduite n'est jamais totalement suffisante. Néanmoins, si je regarde un peu en arrière, je crois que nous pouvons être satisfaits de l'action menée, même s'il reste encore beaucoup à faire. Fosses est régulièrement citée en exemple par les villes environnantes de droite comme de gauche et nos partenaires institutionnels. J'en veux pour preuve la réflexion que m'a faite le conseiller départemental du secteur de Marly, conseiller municipal à Surveilliers Anthony Arciero que j'ai rencontré au musée Archéa : « Ce que vous faites à Fosses est remarquable ».

Oui Fosses est une ville dynamique en perpétuelle transformation dont on commence à voir les réalisations au centre-ville (la place, les commerces...) et ce n'est pas fini ! Notre ville est belle et on peut en être fiers ! Bien sûr ces réalisations sont accompagnées des nuisances des chantiers... Mais qui peut faire une omelette sans casser les œufs ! Bien sûr, on peut lire tout et n'importe quoi sur les écrits politiques de notre opposition, c'est de bonne guerre, et cela n'arrêtera pas notre dynamisme : nous continuerons à avancer dans nos réalisations avec et pour nos habitants !

Quant au budget qui vient de nous être présenté et qui est mis au vote. Il m'est venu l'idée d'examiner une partie de ce budget, notamment les travaux de voiries réalisés depuis le début de l'ORU, en 2008, et prévus cette année dans le cadre des ZAC et en dehors des ZAC, en les examinant par l'autre bout de la lorgnette, c'est-à-dire : pas du côté des dépenses mais plutôt du côté des économies réalisées.

Sur le plan qui vous est projeté, vous voyez en jaune, les voiries réalisées par le conseil départemental grâce aux partenariats positifs que nous avons su conclure. Ces voiries ont été prises en charge financièrement pour l'essentiel par le Département. Mais les villes de Fosses et de Marly y ont aussi

contribué. Pour Fosses, cela a représenté un coût global de 161 500 €. Ces réfections de voirie réalisées représentent un linéaire total de 3 160 mètres. Evidemment, étant donné le partenariat de travaux (conseil départemental/ villes de Fosses et Marly), aucune subvention n'a pu être levée pour le montant de travaux qui nous revenait.



En mauve, vous pouvez voir tous les travaux de voiries réalisés, en dehors des ZAC. Le linéaire total concerné par ces travaux est d'environ 2 960 mètres, pour un coût de travaux de 2 735 633 €HT. Nous avons pu capter 396 122 € de subvention, soit un taux de 14,48%.

En bleu, vous sont présentés tous les travaux de voiries réalisés ou prévus dans le cadre des 2 ZAC du centre-ville et de la gare. Cela concerne un linéaire total d'environ 2730 mètres pour un coût total de travaux estimé à 3 000 000 €HT. Les taux de subventions captées sont en moyenne de 59,8 % pour ces réalisations, soit 1 794 000 €.

Cela montre clairement que les ZAC ne sont pas un frein à la rénovation des voiries mais bien au contraire un moyen de les réaliser à moindre coût. Nous avons fait avec les ZAC du centre-ville et de la gare, 45,3 % de recettes supplémentaires, donc 1 359 000 € d'économies sur les travaux de voirie en nous inscrivant dans des procédures de ZAC.

Je remercie Christophe Detaille pour les chiffres qu'il a établis à ma demande et qui me permettent d'étayer mes propos. Tout ceci a été présenté lors des différentes commissions et des deux commissions finances tenues avec les conseillers de l'opposition.

Comme vous avez pu le constater un travail remarquable de collaboration est aussi réalisé entre techniciens et élus. Nous profitons d'opportunités et d'effets d'aubaine dont notre maire a su se saisir auprès de l'ANRU (projet ORU), de la CARPF, de l'Etat, de la Région et du Département. Je n'ai pas évoqué le projet du village qui sera aussi conduit grâce à l'appui de la communauté d'agglomération et d'Europarc. Cette gestion réfléchie et responsable permet la réalisation de travaux de voirie et d'équipements publics avec, vous l'avez constaté des économies sur les coûts initiaux.

Enfin, comme nous nous y étions engagés, aucune augmentation ne sera appliquée ni sur les taxes (habitation et foncière), ni sur les tarifs des services municipaux (cantine, EMMD, CLSH...).

Une ville qui fait des projets et qui investit est une ville qui vit. Pour toutes ces raisons je voterai avec fierté ce budget 2016 et vous invite à faire de même.

Intervention de Dominique DUFUMIER :

Je ne suis pas à ma 3^{ème} mandature, je n'ai que deux ans d'ancienneté. L'exercice semblait difficile au départ avec toutes les baisses de dotations. Je crois que tout le monde s'est attaché à vraiment faire des économies, rechercher des financements. Quand je dis tout le monde, c'est effectivement la majorité municipale mais c'est aussi l'ensemble des services, son encadrement et ses agents qui, je dois dire ont dû faire aussi bien, voire mieux avec des effectifs moindres en réorganisant les choses. Un certain nombre de services a dû faire des efforts en termes financiers et de travail. Les services ont dû supporter 10% en moins en 2015. Ce n'est pas rien et on ne peut que féliciter le travail accompli entre les élus et les services.

Je voterai bien évidemment le budget 2016 qui est dans la lignée du budget 2015 c'est-à-dire qu'on a engrangé les bénéfices réalisés en 2015 pour pouvoir démarrer l'année 2016 avec plein d'espoir et sans augmenter les impôts.

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire,

La préparation du budget communal représente un travail considérable. Cette année encore nous devons faire face à une baisse de dotation globale de fonctionnement. Notre budget est amputé de 179 671 €, baisse qui représente 11 milliards sur 4 exercices pour l'ensemble des collectivités. Cette baisse est un choix politique du gouvernement que nous condamnons. Oui, ce budget a été élaboré dans la contrainte réclamée par Bruxelles et appliquée par Monsieur Valls.

Nos finances pour 2016 sont en équilibre. Cet équilibre est dû aux mesures contraires à nos valeurs que nous avons dû appliquer en 2015. La population, les associations, les services municipaux ont contribué à cet équilibre. Le « tous ensemble » a fonctionné et ce, dans l'intérêt de tous.

Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler que la crise n'est pas le fruit du hasard. Cette crise est celle d'un système, de mécanismes qui ont pour objectifs la création de richesses de toutes natures pour répondre aux profits d'un tout petit nombre de personnes, pour cela tous les moyens sont bons. Dans ce monde, ce n'est pas l'argent qui manque mais l'utilisation que l'on en fait, ce qu'en fait le capital. Il dépense deux fois plus pour bâtir des plans sociaux permettant de dégraisser les effectifs. Il n'est pas acceptable que les entreprises du CAC 40 distribuent des dividendes à quelques-uns alors que tous les ménages modestes sont mis à contribution.

Dans les six premiers mois de 2015, 38 des 40 entreprises du CAC 40 ont réalisé 39,5 milliards d'euros de bénéfices nets. Dans le même temps, le gouvernement fait des cadeaux aux grands patrons par le biais du C.I.C.E. (20 milliards par an).

Plus d'un million d'entreprises ont bénéficié de ce dispositif en 2015 et seulement 25% de petites entreprises en ont bénéficié en 2014. En 2013, 16 grandes entreprises ont bénéficié de 828,9 millions d'euros : AIR FRANCE 57 millions, AUCHAN 55 millions, AXA 14,6 millions, PSA 120 millions, TOTAL, LALARGUE, PERNOD RICARD, VEOLIA, BNP, CREDIT AGRICOLE, ORANGE et tout cela pour les résultats suivants : AIR FRANCE : 3 000 suppressions de postes (information du 26 juin 2015), AUCHAN : suppression de 800 cadres (en 2014/2015), ORANGE : 30 000 départs en retraite pour 7 000 embauches.

La cerise sur le gâteau : PSA avec 2 450 licenciements sur AULNAY. Aujourd'hui, on annonce que le groupe affiche 1,2 milliards de bénéfices pour l'année dernière. Le groupe annonce une prime de 2 000 € en moyenne qui sera attribuée aux travailleurs alors que ces derniers subissent le blocage de leur salaire et ce pour un an de plus. Effet d'annonce affirme Jean-Pierre MERCIER, délégué CGT.

Quel enseignement peut-on tirer de ce faible échantillon d'entreprises : que l'Etat fait des cadeaux pour plaire au C.N.P.F. Plutôt que de plaire, on aurait pu maintenir les dotations aux collectivités pour 11 milliards d'euros et créer plusieurs milliers d'emplois dans la fonction publique.

Les ménages ne pourront pas subir éternellement les politiques des gouvernements successifs via les cadeaux fiscaux, via le C.I.C.E., cadeaux en tout genre pour les grandes entreprises.

En parcourant l'étude « territoires et finances », publiée par l'association des Maires de France et la Banque Postale, nous pourrions lire que l'investissement public des communes et des intercommunalités pourrait sur l'ensemble du mandat 2014/2020 régresser de 15 à 20% et ce par rapport aux montants d'investissements observés lors des mandats précédents.

C'est dans ce contexte que nous devons pérenniser, développer, projeter notre ville dans l'avenir. Nous allons poursuivre les grands projets, nous allons poursuivre les grandes réalisations : la ZAC de la gare, le centre-ville, la construction de 1 025 m² de commerces ainsi que 2 438 m² autour de la place du centre-ville, réalisation que l'opposition critique.

Nous poursuivons la construction de logements, logements sociaux, en accession, en locatif libre pour créer une mixité sociale à laquelle l'opposition municipale s'oppose. L'opposition vote contre les garanties d'emprunt concernant la construction de logements dans notre ville. Elle vote contre lors de différents conseils municipaux : 21 mai 2014, 15 octobre 2014 ainsi que les 18 mars et 27 mai 2015.

Dans la tribune du Fosses Mag, l'opposition déclare qu'il faut stopper la course aux logements sociaux, déclare que ces créations massives de logements sociaux attirent sur notre territoire des personnes venues de l'extérieur.

Oui, nous continuerons de construire des logements sachant que 800 000 logements manquent au quota, sachant que 1,8 millions de ménages attendent un logement, sachant que les communes ont l'obligation d'avoir 20% de logements HLM, ceci est la loi. Des logements pour que nos jeunes, moins jeunes qui attendent avec impatience et pour une population en quête de bien vivre à Fosses, en quête d'un droit de se loger dignement dans une mixité.

Les élus que nous sommes sont fiers de permettre à toute une population de se loger.

Nous ne sommes pas dans le discours, nous, nous sommes dans l'action pour renforcer les solidarités.

Nous finaliserons le restaurant intergénérationnel, les rénovations de voiries, les travaux au centre technique, les travaux dans les groupes scolaires.

Soucieux de maintenir dans notre ville un service de médecine, la majorité que nous représentons a pris la décision de se porter acquéreur du cabinet médical de la gare avec la participation de la ville de Marly la ville. Nous avons réagi de manière responsable, réfléchi pour éviter à nos administrés de se retrouver dans un désert médical.

Tous ces projets, toutes ces réalisations sont possibles grâce à l'engagement et, comme je l'ai cité en amont, aux efforts de tous. Les services ont fait un travail exemplaire avec un sens de responsabilité qui est tout à leur honneur. Tous ces efforts nous permettent d'être en équilibre pour 2016.

Malgré ce résultat, il nous faut rester vigilants, prudents, réalistes car 2016 reste dans un contexte d'aggravation des politiques nationales d'austérité. Ce budget contient, au regard du contexte, des choix politiques. Il prend en compte les contraintes économiques et sociales sans faire progresser l'impôt.

Ce budget consacre aussi un choix politique fort dans la lutte contre l'exclusion, dans la volonté de la majorité de ne laisser personne de côté. Ce budget ne sacrifie pas la qualité du service rendu à notre population. Tout en maîtrisant les charges de fonctionnement nos choix politiques et budgétaires sont porteurs de valeurs qui ne sont évidemment pas celles de l'opposition de droite. Je tiens ici à réaffirmer ce que nous avons déjà dit lors du budget 2015 et rassurer ceux qui auraient des craintes ou des doutes sur notre attitude. Comme par le passé, nous continuerons à travailler ensemble, communistes, Front de Gauche, écologistes, socialistes, n'en déplaise. Ici, nous parvenons à nous

entendre sur un projet municipal, même si nous ne partageons pas toujours les mêmes projets de société au niveau national.

Pour terminer je tiens à remercier Madame la Directrice Générale des Services, Christine Bulot, Monsieur le Directeur Financier, Christophe Détaille et toutes les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied pour nous présenter un budget équilibré.

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire, la solidarité ce n'est pas obligatoire, c'est juste essentiel. C'est donc avec détermination et un vrai souci d'engagement que je voterai le budget 2016. Je vous remercie.

Intervention de Blaise ETHODET :

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je parle au nom du groupe socialiste partenaire de la majorité au sein de ce Conseil municipal. La préparation du budget est difficile, on s'y est attelé avec sérieux. La ville de Fosses est en transition. On a hérité des projets pris par nos prédécesseurs qu'on se doit d'accompagner, sinon de prolonger afin que Fosses reste une ville vivante qui se projette dans l'avenir. Le groupe socialiste participe au sein de la majorité et apporte sa pierre à l'édifice.

Ce qui n'est pas toujours évident car étant en responsabilité au niveau national on se doit d'assumer des réformes nécessaires à la projection de notre pays afin qu'il puisse se maintenir à son niveau international.

La mondialisation aidant et la nécessité de rentrer, par exemple, dans les clous budgétaires qui nous permettent de maintenir les prêts pour les marchés internationaux grâce finalement à l'obtention des votes au niveau des avances budgétaires est un impératif qui s'impose à nous. Comme l'on dit « on ne va pas toujours dépenser ce que l'on n'a pas ». Par conséquent au niveau national il y a une baisse de dotations budgétaires qui a fortement eu un impact sur les finances des collectivités locales mais forcé de reconnaître que partout cela a obligé les équipes municipales à trouver d'autres moyens de gouvernance, de se réorganiser afin d'optimiser les moyens dont on dispose.

Pour la ville de Fosses on est fier d'avoir travaillé à ce que finalement il n'y ait pas d'augmentation d'impôts. Et le travail du groupe socialiste s'est défini aussi par la nécessité de continuer à rendre le territoire attractif, à solliciter nos élus afin que l'on continue à bénéficier des moyens que l'Etat peut mettre à notre disposition.

Je pense que si l'on a continué de bénéficier du projet ANRU c'est grâce au travail, évidemment du Maire malgré le fait que la population de la ville soit descendue en-dessous des 10 000 habitants et qu'on ne remplisse plus un certain nombre de critères ou malgré le fait qu'en passant par des tableaux la ville soit passée comme une ville riche alors que les moyens n'avaient pas changé. C'est du coup le rôle politique que les élus ont eu en harcelant les décideurs de façon à ce que le territoire soit attractif pour continuer de capter des dotations.

Ce qui ramène politiquement à la constitution de la nouvelle agglomération Roissy Pays de France où notre rôle, notre devoir sera de continuer à travailler afin que la ville de Fosses reste attractive et qu'elle soit reconnue comme un lieu d'investissement qui pourrait être cité en exemple par d'autres villes du territoire où l'on dit « c'est la ville à la campagne ».

Je pense que ces différentes approches nous permettent aussi sur le plan sociétal de travailler à la transition, aux échanges démographiques puisque nous avons beaucoup de classes moyennes qui arrivent et évidemment les premiers habitants ou les anciens de Fosses qui pour les uns ont investi dans des maisons de campagne et pour les autres dans des maisons pour leur retraite dans le Sud ou en Bretagne par exemple puissent toujours se reconnaître dans la ville. C'est ce qui justifie le budget de plusieurs associations qui travaillent à ce lien social.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été lancé par Dominique, par exemple, « je jardine ma ville », entre autre qui sont des activités qui permettent le lien intergénérationnel et au plan structurel, c'est l'approche qu'il y a avec le projet du restaurant intergénérationnel.

C'est dans ce travail de fond, d'échanges, de discussions, parfois de batailles au sein de la majorité qu'on essaie de trouver un consensus permettant d'avancer pour le bénéfice de la ville. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste s'associe au budget et qu'évidemment il l'approuvera.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Pour répondre à un certain nombre d'interventions, nous les élus de droite voteront contre ce budget.

Evidemment, je ne vais pas tout reprendre point par point si ce n'est pour saluer la prestation remarquable de mon voisin, Monsieur Quiquempois, dont le discours est tellement caricatural que je me suis vu 20, 25 ans en arrière lorsque Georges Marchais, avec beaucoup plus de talent, faisait un petit peu le même genre de discours, très dogmatique mais c'est plutôt pittoresque et j'ai trouvé cela sympathique.

Les élus de droite ne contestent absolument pas que la majorité au pouvoir mène la politique de la ville avec conscience et avec sérieux. Je pense que vous n'avez jamais douté des valeurs que vous défendez et que vous les défendez bien sauf que nous n'avons pas les mêmes valeurs. C'est ce qui nous différencie car effectivement, vous inscrivez votre parcours dans un certain nombre d'histoires qui remontent à assez loin, 40 ans, vous venez de le rappeler.

Moi qui suis fossatussien depuis bientôt 30 ans, je vis dans cette ville cette histoire que j'accompagne par ma présence depuis quelques années. Je considère que beaucoup de choses n'ont pas été faites dans cette ville. En tant qu'élus de droite, je trouve que notre commune qui est quand même belle, une belle commune qui dispose de beaucoup de ressources, d'équipements, n'en tire pas les profits qu'elle devrait en tirer. Je pense que nous payons là des choix politiques qui ne sont pas ceux que nous aurions faits. Je ne partage votre politique du logement.

Nous menons sur cette ville une politique qui n'est pas assez ambitieuse pour tirer cette ville vers le haut et c'est un petit peu le reproche que je vous ferai. C'est clair, vous venez de dire à 3 ou 4 reprises, et je ne sais plus combien de personnes l'ont dit, que vous êtes heureux et fiers de vous, heureusement si vous me disiez le contraire, j'aurais du mal à comprendre.

Mais pour autant, si je ne conteste pas votre bonne volonté, votre bienveillance même à l'égard de la population, au travers des idées que vous défendez, je ne suis pas d'accord avec les choix politiques que vous faites pour cette ville et si la droite était en capacité de la diriger nous mènerions une autre politique qui ne remettrait pas fondamentalement en cause la vôtre mais qui s'appuierait sur ce qui existe dans cette ville pour pouvoir les développer et faire de cette ville de Fosses une banlieue prisée du Nord parisien ce qui n'est aujourd'hui plus le cas, voire qui n'a jamais été le cas.

On voit partir beaucoup de gens de notre ville par un manque d'attractivité de notre commune. Je trouve cette ville infiniment triste alors qu'elle a tout pour être plutôt agréable à vivre. Je la trouve très triste, c'est tout ce que j'ai à dire.

Intervention d'Aïcha BELOUNIS :

Je suis un peu choquée. Je ne suis pas d'accord avec vos écrits. Oui, vos écrits sur le logement, cela m'interpelle parce qu'aujourd'hui il y a une crise du logement. Aujourd'hui, des personnes louent leur cave, leur garage. Dans les dossiers de demandes de logement, j'ai des femmes avec des enfants qui vivent à 4 dans un garage. Alors, effectivement, merci Monsieur Barros de nous construire des

logements. J'ai peut-être une chance de sortir ces femmes et leurs enfants des caves ou des garages. Effectivement, vous êtes contre les logements mais sachez qu'aujourd'hui ce sont les femmes en priorité qui élèvent seules leurs enfants et qui s'en prennent plein la tête, c'est de l'abus de faiblesse. Elles acceptent tout pour pouvoir loger leurs enfants.

Alors, oui, je suis pour les logements et je remercie la mairie et surtout Monsieur Barros de nous construire des logements pour peut-être sauver ces femmes-là. C'est tout ce que je voulais dire.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Vous permettrez que j'apporte une petite précision car j'ose espérer Madame Belounis que vous n'êtes pas entrain de faire un procès à la droite de vouloir paupériser la population, voire la cantonner dans des caves.

Intervention d'Aïcha BELOUNIS :

Si, à partir du moment où vous êtes contre les logements, vous cautionnez les gens qui vivent dans des caves, les gens qui sont dans l'insalubrité.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Certainement également le CAC 40 et les augmentations de salaire des deux Carlos.

Intervention d'Aïcha BELOUNIS :

Ce sont vos propos, ce ne sont pas les miens, je vous laisse le choix d'en débattre sur le Fosses Mag.

Intervention de Léonor SERRE :

Je voulais quand même répondre car certes il y a peut-être des gens qui partent de Fosses mais j'ai eu l'occasion de croiser par hasard des nouveaux arrivants dans les nouvelles constructions et ils m'ont tenu un discours tout à fait contraire. Je les croise chez le coiffeur, le boulanger, au plateau. Systématiquement, je leur pose la question et je n'ai que des retours positifs. Ils sont ravis de leur logement, d'être sur Fosses, de l'espace vert qui nous entoure. Je voulais juste témoigner de cela.

J'en profite pour reprendre les paroles de Blaise par rapport au soutien du groupe socialiste. Il est vrai que ce n'est pas évident, que les dotations baissent bien que cette année nous ayons de bonnes surprises avec des dotations un peu plus importantes que ce que l'on espérait. C'est vrai que tout le monde doit faire un effort et on fait au mieux pour arriver à gérer cette ville et surtout pour avoir le plaisir de vivre dans cette ville.

Intervention de Pierre BARROS :

On voit toujours ce que l'on a envie de voir et il est vrai qu'on a peut-être le défaut d'être trop optimiste parce qu'on est convaincu par ce que l'on fait et peut-être parfois trop.

Mais je pense que la démonstration de ce soir, avec les diverses interventions de personnes qui ne pensent pas tout à fait la même chose, qui ont une ambition, je dirai, commune et j'associe aussi la droite pour faire en sorte que notre collectivité, comme vous le dites, soit tirée vers le haut, montre que nous pouvons faire des choses intéressantes et porter des projets importants à partir du moment où on a envie de voir le bon côté des choses.

Ce que je trouve dommage, c'est que malheureusement nous sommes dans une caricature, je parle de votre caricature Monsieur Deschamps, de politique un peu théâtrale, de campagne un peu récurrente, continue dans le cadre d'un mandat et c'est dommage car c'est une posture qui empêche de voir le bon côté des choses.

Ce que rappelait Jacqueline est juste. J'ai rencontré avant les élections municipales des gens avant qu'ils ne se positionnent dans l'équipe d'aujourd'hui qui me disaient « Pierre, c'est super, ça va être

formidable, il y a beaucoup de travail ». Une fois qu'on est dans l'opposition, on prend une posture d'opposition et on voit le mal partout.

Je vais essayer de ne pas être trop caricatural. Que chacun soit dans son rôle ne me pose pas de souci mais j'ai toujours cette petite musique en tête parce que je trouve que pour l'époque, le territoire dans lequel nous évoluons cela devient de plus en plus difficile.

Je rappelais tout à l'heure que nous sommes une intercommunalité dans des espaces de consensus et de projets où à un moment donné la politique politicienne a pour le moment assez peu sa place et j'espère que cela va durer le plus longtemps possible. Des villes de droite portent les projets de Fosses tels qu'ils sont posés à Fosses, ils sont partagés et financés par nos collègues. C'est une belle preuve que ce qui se passe à Fosses en termes d'aménagement transcende les clivages politiques.

Je suis très interrogatif sur ce que vous proposez concrètement parce que l'on peut lâcher des mots, faire une politique qui tire vers le haut, qui fait de la ville de Fosses une banlieue prisée de l'est vald'oisien. Mais concrètement, qu'est-ce que vous proposez ?

Vous faites souvent référence à Chantilly à son formidable château ou à Senlis avec sa cathédrale et tout un bâti historique qui font que ces villes se sont construites sur des centaines d'années, à Fosses nous n'avons pas cette richesse, cette histoire-là. Nous avons une autre histoire et n'en avons pas honte, nous faisons avec et nous en faisons quelque chose, je pense, d'intéressant qui est partagé avec d'autres collègues sur le territoire, dont l'écomusée, le travail sur le village.

Le travail sur l'aménagement où nous avons la volonté politique et cela est un choix politique, de partir avec les habitants, de ne pas leur vendre un projet mais de le construire avec eux. Les gens répondent ou pas mais en tout cas, nous leur donnons l'opportunité de construire avec eux. Cela est un vrai projet politique.

Le projet du centre-ville est l'émanation d'un travail de collaboration avec les habitants dans le cadre d'une opportunité qu'il fallait absolument saisir. C'est intéressant financièrement et aussi intéressant pour justement définir l'identité de la ville autour d'un projet de requalification du centre-ville. Je ne parle pas de la gare.

Il y a d'autres sujets sur lesquels, à des moments clés, nous avons travaillé tout en veillant à ce que chacun reste à sa place, que les élus fassent leur travail d'élus, que les techniciens et les professionnels fassent de même et que la population soit dans l'apport d'un quotidien, d'une expérience pour arriver à une réflexion collective.

Je suis un peu en attente aujourd'hui parce que je vous vois souvent, dans le cadre des conseils municipaux, voter contre, vous abstenir ou même voter pour. Ce que j'attends à chaque fois, c'est le pourquoi.

Sans vouloir faire de procès, ce qui m'intéresse ce sont les éléments de contradiction, cela permet de sentir les choses, vous écrivez dans la gazette locale ou ailleurs « trop de logements sociaux, trop de ceci, trop de cela, le social, ... ». Je pense que nous ne sommes pas des gibiers de potence ou des gens si insupportables que cela.

Quand on vous lit « fossatussien de souche », « qui viennent de l'extérieur », « que les vrais fossatussiens s'en vont », qui autour de la table est né à Fosses ? Où habitiez-vous Monsieur Deschamps avant 1988, où habitait Christophe Lacombe ou Jean-Marie Maille ? S'il fallait refuser l'arrivée de picards ou d'ailleurs et le départ vers d'autres lieux, on ne s'en sortirait plus.

Je trouve que bizarrement parfois vous votez contre, ce que rappelait Aïcha, les garanties d'emprunt pour le logement social et à un autre moment, vous votez pour et là, on se dit « pourquoi ? ».

Vous votez pour le plan local de l'habitat intercommunal puis vous écrivez et diffusez largement dans vos productions que le logement social, ce n'est pas bien. J'ai du mal à vous saisir. Je suis très interrogatif. Quelle politique proposez-vous aux fossatussiens ?

Faites des propositions. Comme vous dites quand vous serez maire, les réalisations de l'équipe seront sensiblement différentes. Mais que ferez-vous exactement ?

Qu'est-ce qui fait le fossé entre nous Monsieur Deschamps ? Cela me tarabuste. Nous avons encore 4 années à passer ensemble, peut-être au-delà, je n'en sais rien, mais j'espère ne pas avoir à attendre 4 ans pour éclaircir ce mystère.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

J'observe que ce point de l'ordre du jour n'était pas supposé lancer un débat mais après tout pourquoi pas. Chaque personne qui est intervenue l'a fait avec conviction et c'était intéressant. Mais puisque vous avez ramené le débat sur la politique politicienne, permettez-moi juste de vous faire remarquer que l'opposition est dans son rôle lorsqu'elle s'oppose et qu'évidemment vous avez vécu une mandature précédente plus confortable et je peux le concevoir mais néanmoins acceptez que l'opposition s'oppose. Vous le faites, je le reconnais sauf que là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre façon de procéder, sans faire mon procès, ce terme serait trop fort si je l'employais.

Je voudrais tout de même rappeler que si vous signalez que dans les gens qui ont constitué mon équipe, des gens ont pu vous dire qu'ils étaient heureux de vivre à Fosses, j'en suis ravi d'ailleurs, j'observe quand même que si la population était pareillement épanouie et heureuse de votre mandature précédente ou de vos mandatures en vous associant à vos prédécesseurs, vous auriez fait 70 à 80% des voix, vous en avez faits à peine 50.

Intervention de Pierre BARROS :

C'est parce que je ne suis pas un vrai stalinien mais ce n'est pas grave. Vous savez, même Valérie Péresse a fait ses classes en union soviétique et chanté l'Internationale en distribuant l'Huma. Elle a bien appris la leçon. C'est un débat qui reste toujours ouvert et intéressant.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-21 et L. 2311-1 à L. 2312-3 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Compte Administratif 2015 et l'affectation des résultats au budget primitif 2016 ;

Vu le Budget Primitif 2016 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 17 février 2016 ;

Vu l'avis des Commissions des finances du 10 février et du 16 mars 2016 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du document afférent au budget primitif 2016 annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le Budget Primitif 2016 de la commune ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	12 687 081,40
Investissement	4 908 225,24
Total	17 595 306,64

21 voix Pour et 7 voix Contre.

Vote contre : Djamila AMGOUD, , Frédéric DESCHAMPS, Nadine GAMBIER, Dominique SABATHIER, Clément GOUVEIA (par pouvoir), Louis ANGOT (par pouvoir), Jean Claude DAVID (par pouvoir).

Intervention de Pierre BARROS :

Je tiens, avec mes collègues du conseil municipal, remercier l'ensemble des services, l'équipe de direction, Christine Bulot et Christophe Détaille, pour le travail accompli, pour supporter cette très importante charge de travail et pour nous supporter en tant qu'élus car ce n'est pas toujours facile.

Pour finir, en termes de fiscalité, nous avons réussi à ne rien toucher, pourvu que cela dure. Beaucoup de collectivités autour de nous pensant ne pas augmenter les impôts sont contraintes à le faire. Ce n'est jamais de gaieté de cœur. J'ai beaucoup de respect et d'humilité par rapport à cela. C'est un combat quotidien et une rigueur tant dans le choix que dans la mise en œuvre pour y arriver et c'est beaucoup de travail.

QUESTION N°5 - SUBVENTION 2016 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) ET AVENANT FINANCIER N°1

Intervention de Léonor SERRE :

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations fait obligation aux collectivités territoriales de prendre chaque année une délibération spécifique pour les associations ou organismes sociaux qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000€.

Une convention pluriannuelle a été conclue pour la période 2015-2017 entre la ville et le CCAS qui précise les conditions du partenariat entre les deux parties et notamment l'engagement de la ville à verser une subvention annuelle permettant au CCAS de conduire sa mission d'action sociale. Elle précise que le montant de cette subvention est confirmé chaque année par avenant à l'occasion du vote du budget primitif de la commune. Il est par conséquent nécessaire d'adopter entre la ville et l'association un avenant N°1 à la convention 2015-2017, portant sur l'attribution de la subvention 2016.

Parallèlement des conventions ont été adoptées en 2012 pour acter la mise à disposition de personnels municipaux au CCAS, le montant de cette mise à disposition est valorisé dans la subvention. Pour 2016, la subvention est fixée à 70 299,81 €.

C'est pourquoi, conformément au vote du budget primitif 2016, il est demandé au Conseil Municipal :

- ***d'approuver le montant de la subvention proposée au Conseil communal d'action sociale de Fosses pour l'année 2016, soit 70 299,81 € et d'autoriser son versement.***
- ***d'approuver les termes de l'avenant n°1 et d'autoriser Monsieur le Maire le signer.***

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

La droite demande la parole pour dire qu'elle va voter pour cette subvention et que si elle était au pouvoir, elle voterait davantage car quand je vois le budget qu'on alloue derrière à l'Espace Germinal, on pourrait largement donner un peu plus au CCAS.

Intervention de Léonor SERRE :

Je m'attendais à votre réaction. Croyez-moi, si cette somme n'avait pas suffi, j'aurais été la 1^{ère} à réclamer. Ce vote a été discuté en conseil d'administration au niveau du budget du CCAS. Pour l'instant, cette somme est suffisante et elle répond aux demandes des fossatussiens, dans le cas contraire, les membres du conseil d'administration seraient mobilisés.

Je vous rappelle que notre priorité est l'accès au droit, l'accès au droit commun et d'informer les fossatussiens sur leurs droits. Une aide financière n'est pas forcément automatique, l'accompagnement social peut se faire aussi autrement. Cette subvention correspond bien aux besoins du CCAS.

Intervention de Florence LEBER :

Je voudrais faire une petite remarque qui vous évitera de prendre la parole Monsieur Deschamps quand je vais défendre la subvention pour l'Espace Germinal. Il est évidemment assez fréquent aujourd'hui, quand les subventions sont à la baisse ainsi que les dotations, que dans les villes de droite, en particulier, effectivement la 1^{ère} chose sur laquelle on tombe, c'est la culture car il est difficile de diminuer le reste.

Quant à la subvention de l'Espace Germinal, la masse salariale, bien que réduite, est englobée, il reste peu en subvention compte tenu des actions de médiation culturelle. Qu'on aime ou qu'on n'aime pas ce qui s'y fait, c'est logique. Chacun son point de vue. Mais pour en juger, il faut au moins pouvoir y être allé. Or, dans cet espace, j'ai vu plusieurs membres de l'équipe, mais vous, je ne vous y ai jamais vu. Je vous invite à venir au moins une fois si un programme vous tente et nous en discuterons à ce moment-là.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015 relative au versement anticipé de la subvention de la ville au CCAS pour l'année 2016 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le Budget Primitif 2016 ;

Considérant que le versement de la subvention annuelle de la Ville au bénéfice du budget de fonctionnement du CCAS nécessite de délibérer sur l'attribution de cette subvention ;

Considérant que dans un souci de transparence sur le coût de fonctionnement du CCAS, les frais des personnels de la Ville qui œuvrent pour le CCAS ont lieu d'y être rattachés ;

Considérant que le budget de la ville comprend une ligne de dépenses de 70 299,81 € au compte 657362 – Subventions de fonctionnement versées aux CCAS ;

Considérant que la ville facturera un coût de 55 819,56 €, correspondant aux charges de personnel, dont la recette est inscrite au budget 2016 ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2015-2017 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'accorder pour l'année 2016, une subvention de 70 299,81 € € au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale de Fosses.**
- **d'approuver les termes de l'avenant n°1.**
- **d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

DIT que cette dépense est inscrite au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°6 - SUBVENTION 2016 AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES (COS) DE LA VILLE ET AVENANT FINANCIER N°2

Intervention de Léonor SERRE :

La Ville souhaite développer l'assistance aux agents communaux et à leurs familles lorsque ceux-ci en éprouvent le besoin, contribuer aux frais de vacances, apporter des secours d'urgence, créer des activités culturelles, sportives et autres animations en leur faveur.

Cette volonté rencontrant le projet du Comité des œuvres sociales, la Ville a conclu pour les années 2014-2016, une convention pluriannuelle avec le COS.

Pour 2016, faisant suite à la demande du COS, la municipalité a décidé de maintenir la subvention annuelle au COS au même montant que 2015, soit 46 000€. Pour compléter ce montant, les bénévoles du COS développeront diverses animations dans l'année, et notamment à l'occasion de la fête de la ville, leur permettant de recueillir quelques ressources supplémentaires.

Cette subvention étant supérieure à 23 000 €, il est nécessaire comme pour le CCAS que le Conseil municipal délibère. Par ailleurs, le versement de cette subvention nécessite la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de 2014-2016.

Dans ces conditions, conformément au vote du budget primitif 2016, il est demandé au Conseil municipal :

- ***d'approuver le montant de la subvention proposée au Comité des Œuvres Sociales de la ville de Fosses pour l'année 2016, soit 46 000 € et d'autoriser son versement.***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle 2014-2016.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 mars 2014 relative à la signature d'une convention de financement pluriannuel entre le Comité des œuvres sociales (COS) du personnel communal et la commune de Fosses pour la période 2014-2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015 relative au versement anticipé de la subvention de la ville au COS pour l'année 2016 ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice du COS au titre de l'année 2016 est fixé à 46 000 € ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle de 2014-2016.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'accorder au COS pour l'année 2016, une subvention de 46 000 €.
- **DECIDE** d'approuver les termes de l'avenant n°2 à conclure entre la ville au COS d'autoriser le Maire à le signer.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°7 - SUBVENTION 2016 A L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL, SCENE DE L'EST VALDOISIEN ET SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2018

Intervention de Florence LEBER :

Conformément au vote du budget 2016 qui prévoit le versement d'une subvention de 256 000 € en fonctionnement et de 5 000 € en investissement, au bénéfice de l'association « Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien », il est nécessaire de délibérer.

Par ailleurs, une convention pluriannuelle a été signée le 27 mars 2013 pour une durée de 3 années, qui rappelle les objectifs de l'association, la volonté de la ville de Fosses de la soutenir et les engagements réciproques des 2 parties. Elle précise aussi l'engagement de la ville d'apporter chaque année à l'association une subvention dont le montant est confirmé annuellement à l'occasion du

vote du budget primitif par avenant. Cette convention étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler pour la période 2016-2018.

Il est donc demandé au Conseil municipal, conformément au vote du budget primitif 2016 :

- **d'approuver le montant de la subvention accordée à l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien par la ville de Fosses pour l'année 2016, soit 256 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement, et d'autoriser son versement.**
- **d'approuver les termes de la nouvelle convention pluriannuelle et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Je ferai une remarque supplémentaire. Certes il s'agit d'une subvention importante pour la ville pour laquelle la culture est essentielle et aussi très transversale dans le budget. Il n'empêche que ce n'est pas la totalité du budget de l'Espace Germinal. Le Conseil départemental contribue, participe à des conseils d'administration et assiste régulièrement aux spectacles, de même que la DRAC (Direction des Affaires Culturelles et la Région).

Nous sommes régulièrement invités y compris pour tout ce qui concerne le renouvellement des actions culturelles avec les écoles, les collèges et les lycées dans le cadre du CLEA pour participer au cahier des charges, pour élaborer un nouveau cycle, etc.

Le budget global est important. Mais je tiens à souligner tout l'intérêt porté par les différentes institutions départementales, régionales et de l'Etat pour ce qui est fait. Cela témoigne du fait que le travail de l'Espace Germinal est reconnu, contrairement à tous les lieux communes qui peuvent être diffusés à ce sujet.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Juste une brève remarque, parce que vous avez anticipé, sur le choix de la programmation cette année qui est axé sur le tsumani culturel et qui ne m'a pas paru de meilleur goût.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1611-4, L. 2121-29 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment l'article 10 ;

Vu le décret 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Budget Primitif 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mars 2013 relative à la signature d'une convention pluriannuelle 2013-2015 entre la ville de Fosses et l'association Espace Germinal Scène de l'Est Valdoisien ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2015 relative au versement anticipé de la subvention de la ville à l'association Espace Germinal Scène de l'Est Valdoisien pour l'année 2016 ;

Considérant la volonté de la ville de Fosses de soutenir l'action de l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'Oisien, dont l'activité rencontre l'intérêt culturel local ;

Considérant que le montant de la subvention proposée au bénéfice de l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'Oisien, au titre de l'année 2016 est en fonctionnement de 256 000 € et en investissement de 5 000 € ;

Considérant que le versement de cette subvention nécessite, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 susvisée, la conclusion d'une nouvelle convention pluriannuelle de 2016-2018 ;

Considérant le projet de convention présenté ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder pour l'année 2016, une subvention de fonctionnement de 256 000 € et d'investissement de 5 000 € au bénéfice de l'association Espace Germinal, scène de l'est Val d'oisien.

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle proposée.
- d'autoriser le Maire à signer cette convention.

DIT que cette dépense est inscrite au budget communal.

21 voix Pour et 7 voix Contre.

Vote contre : Djamilia AMGOUD, , Frédéric DESCHAMPS, Nadine GAMBIER, Dominique SABATHIER, Clément GOUVEIA (par pouvoir), Louis ANGOT (par pouvoir), Jean Claude DAVID (par pouvoir).

QUESTION N°8 - PENALITES POUR LES FAMILLES NON FOSSATUSSIENNES DONT LES ENFANTS SONT NON-INSCRITS OU NE RESPECTENT PAS LES DELAIS D'INSCRIPTION AU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Le 15 décembre 2015 a été voté pour l'application d'un barème de pénalités pour les familles qui n'inscrivaient pas leurs enfants aux activités périscolaires et extrascolaires. Cette pénalité prévoyait pour les familles ne respectant pas les règles d'inscription l'application du tarif extérieur. Or, cette pénalité qui trouve son sens pour les familles fossatussiennes devient inopérante pour les familles extérieures car elles s'acquittent déjà de ce tarif.

Par ailleurs, aucune pénalité n'a été instaurée pour les familles ne respectant pas les délais d'inscription qui figurent sur le vademecum ou qui peuvent être indiqués sur les fiches d'inscriptions des vacances scolaires et des TAP.

Pour remédier à ces situations, il est proposé de facturer ces coûts avec la modalité suivante :

- *Familles Fossatussiennes qui n'inscrivent pas leurs enfants ou ne respectent pas les délais d'inscription : application du **tarif extérieur de l'activité**.*
- *Familles extérieures qui n'inscrivent pas leurs enfants ou ne respectent pas les délais d'inscription : différence entre la tranche A et H : 6.50 € - 2.21 € = 4.29 € + 7.20 € prix initial du repas = 11,49 €, soit une pénalité arrondie à **11,50 €**.*

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les pénalités proposées par le service Vie scolaire présentés ci-dessus.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2016 ;

Vu la délibération du 15 décembre 2015, approuvant l'application d'une pénalité pour les enfants laissés aux temps d'activités périscolaires et extrascolaires sans inscription préalable des familles ;

Considérant que la pénalité adoptée par enfant et pour chaque non inscription est basée sur le tarif extérieur réservé aux familles non domiciliées à Fosses ;

Considérant que la pénalité existante ne peut s'appliquer aux familles non domiciliées à Fosses et qu'il convient donc de déterminer une pénalité spécifique les concernant ;

Considérant qu'il convient également d'appliquer une pénalité aux familles ne respectant pas les délais d'inscription ;

Il est proposé de facturer ce coût avec la modalité suivante :

- *Familles Fossatussiennes qui n'inscrivent pas leurs enfants ou ne respectent pas les délais d'inscription : application du **tarif extérieur de l'activité**.*
- *Familles extérieures qui n'inscrivent pas leurs enfants ou ne respectent pas les délais d'inscription : différence entre la tranche A et H : 6.50 € - 2.21 € = 4.29 € + 7.20 € prix initial du repas = 11,49 €, soit une pénalité arrondie à **11,50 €**.*

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les nouvelles pénalités ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2016.

- **DIT** que ces recettes abonderont le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°9 - TARIFS DU MARCHÉ DE NOËL - BOURSE AUX JOUETS 2016

Intervention de Jean-Marie MAILLE :

Le marché de Noël, organisé au gymnase Cathy Fleury, aura lieu le samedi 3 et le dimanche 4 décembre 2016. Ces dates et les tarifs ci-dessous ont été validés lors de la commission éducative du jeudi 11 février 2016.

Cette année la bourse aux jouets sera intégrée au marché de Noël uniquement le samedi 3 décembre, elle sera réservée aux Fossatussiens (10 emplacements seront réservés).

Les tarifs proposés pour 2016 sont les mêmes qu'en 2015.

Le dimanche 4 décembre 2016 sera mis en place la prestation de la ferme « Cavalgador » conformément au partenariat conclu avec l'agence hippique sur les années 2015 et 2016.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs du marché de Noël et de la bourse aux jouets pour l'année 2016 proposés ci-dessus.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Educative du jeudi 11 février 2016

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une tarification concernant les exposants lors du marché de Noël ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une tarification concernant les particuliers habitant la ville de Fosses pour la bourse aux jouets du samedi (10 emplacements) ;

Considérant que la bourse aux jouets est très sollicitée par les Fossatussiens et leur permet une implication sur le marché de Noël ;

Considérant la prestation de la ferme « Cavalgador » le dimanche 4 décembre 2016 suite au partenariat mis en place avec l'agence hippique pour les années 2015 et 2016 ;

Considérant que cette action se déroulera le samedi 3 et dimanche 4 décembre 2016 ;

Considérant qu'il est proposé les tarifs suivants :

MARCHÉ DE NOËL	Tarification pour les deux jours
Associations /Ecole	16 €
Associations Hors commune	25 €
Professionnels / Auto Entrepreneurs	50 €
Professionnels de la restauration / Marchands de vin / Métiers de bouche	70 €
BOURSE AUX JOUETS	Tarification
Samedi	10 €

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la tarification ci-dessus ;
- **DIT** que les recettes abonderont le budget communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Intervention de Pierre BARROS :

Vous aurez tous noté que « Calvagador », c'est évidemment pour « ressembler à Chantilly, pour un tirage vers le haut ».

QUESTION N°10 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES MEDICAUX : ETABLISSEMENT D'ACCUEIL D'ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Le docteur PONCIN-MATTIODA Céline, médecin généraliste référent de la halte jeux Pirouette a annoncé qu'elle ne souhaitait pas renouveler sa convention avec la ville, à partir du mois d'avril 2016, car elle quittait son cabinet de Fosses et ne pourrait plus venir tous les mois.

Après discussion avec le docteur DUFOND, médecin en charge de donner l'agrément au nom du Conseil départemental, sachant que la halte jeux est une petite structure et qu'il serait aujourd'hui très difficile de trouver un nouveau médecin, il a été proposé à Me PONCIN-MATTIODA de poursuivre ses interventions en en réduisant le rythme à 2 heures par trimestre. Cette dernière a donné son accord sous réserve d'une augmentation de son tarif. En effet, le tarif d'intervention de Me PONCIN-MATTIODA est actuellement de 70 € de l'heure depuis 2007. Conformément à sa demande, une augmentation de 10 € de l'heure lui a été proposée, qu'elle a accepté.

Pour confirmer cet accord, une nouvelle convention est proposée à partir du 1^{er} avril 2016 pour une durée de 2 ans avec ces nouvelles dispositions, à savoir :

- *Modification de l'article 4 :*

Madame PONCIN-MATTIODA Céline intervient en fonction des besoins du service à raison de 2 heures par trimestre, et doit être joignable aux heures d'ouverture de la structure pour toute urgence ou décision relevant de ses compétences.

- *Modification de l'article 5 :*

Madame PONCIN-MATTIODA Céline sera rémunérée par mandat administratif, sur présentation de facture, selon les modalités tarifaires suivantes : Heure de prestation étant égale à 80 € toutes charges comprises, frais de transport compris. Le montant de la prestation intègre toute charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement le prestataire. Chaque facture indiquera le tarif horaire TTC, le nombre d'heures de prestations sur le mois, le coût total TTC.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prestations à signer avec le Dr PONCIN-MATTIODA et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Intervention de Léonor SERRE :

Est-ce que deux heures par trimestre suffisent ?

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

2 heures par trimestre, ça fait peu mais il faut savoir qu'en structure d'accueil, le médecin a une mission préventive avant tout. Il n'y a pas de notion de prescription et de toute façon les parents ont un médecin traitant. Certaines structures sont sans médecin. C'est positif d'en avoir un. Il faut aussi savoir qu'il y a un lien téléphonique qui lui permet aussi de réagir.

Je le répète les enfants ont avant tout un médecin traitant, c'est lui qui prescrit. Nous ne faisons que de la prévention d'où la difficulté à trouver des médecins car ce n'est pas très intéressant pour eux. On sait bien qu'en France, la prévention n'est pas notre tasse de thé.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Est-elle réellement sollicitée dans sa mission ?

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Oui. Elle est là par exemple pour l'accueil d'un enfant porteur d'handicap. Elle accompagne les équipes pour l'aspect prise en charge médicale, elle rencontre aussi les familles. Cet aspect-là est déterminant et c'est le rôle d'un médecin de prévention.

Intervention de Blaise ETHODET :

Une consultation d'enfant coûte 26 €. Si vous comptez 10 mn de consultation par enfant, pour une heure cela fait un peu plus de 150 €. Même à 80 €, ce n'est pas cher.

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

Il faut surtout se dire qu'il est difficile d'avoir un médecin et que nous avons la chance et l'opportunité que Madame MATTIODA ait accepté cette mission sur Fosses. Et je rappelle qu'au-delà de ces deux heures de présence physique, il y a ce temps de relation téléphonique avec elle.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission éducative du jeudi 11 février 2016 ;

Considérant que cette prestation a pour objectif d'assurer une veille à l'application des mesures d'hygiène générale ;

Considérant que Madame PONCIN-MATTIODA percevra la somme nette de 80 € par heure de prestation ;

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention de prestations de services médicaux : établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention pour un montant de 80 € de l'heure.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°11 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS : FONDS DE REEQUILIBRAGE TERRITORIAL DE L'OFFRE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Suite au diagnostic petite enfance réalisé en avril 2015, il a été décidé en commission éducative et voté en Conseil municipal d'augmenter le nombre de places de 12 à 14 places pour la halte jeux Pirouette à partir du mois de novembre 2015.

La Caisse d'Allocations Familiales de Cergy Pontoise (95) est un partenaire technique et financier pour la Ville de Fosses depuis de nombreuses années. Elle soutient activement la promotion et le développement des équipements et services d'accueil de jeunes enfants.

Pour chaque type de soutien financier, la CAF signe une convention d'objectifs et de financement avec la Ville de Fosses. Ainsi, une convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de « fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » est signée entre la Ville et la CAF. Elle permet à cette dernière d'allouer à la Ville une subvention de fonctionnement calculée sur la base du nombre de places nouvelles et en fonction du territoire d'implantation de la structure.

Le montant de la subvention s'élève à 300€ par place supplémentaire. Le montant total de la subvention accordée au gestionnaire est de 600 €. La convention de financement est prévue du 01/01/2015 au 31/12/2017.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil de jeunes enfants » de la CAF et d'autoriser Monsieur le maire à la signer.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment l'article R.2324-17 ;

Considérant que les Caisses des Allocations Familiales soutiennent activement la promotion et le développement des équipements et services d'accueil de jeunes enfants ;

Considérant que l'aide relative au « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » est une subvention de fonctionnement dont le montant est déterminé en fonction du territoire d'implantation de l'EAJE ;

Considérant que le versement de la subvention relative au « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » est calculé sur la base du nombre de places nouvelles ;

Considérant que le « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » s'inscrit en complément du versement de la Prestation du Service Unique ;

Considérant la nécessité de signer la convention du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017 afin de bénéficier de la dite subvention ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement « Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance » à signer avec la CAF.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°12 - CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU NORD PAS DE CALAIS POUR LE MINI-SEJOUR ORGANISE DU 16 AU 18 AVRIL 2016 PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Le service municipal de jeunesse développe un partenariat avec le service jeunesse de Louvres notamment dans le cadre de l'organisation de séjours de vacances.

Le service jeunesse de Louvres ayant modifié depuis peu ses dates de séjour, cette année le séjour d'été ne pourra pas se faire en collaboration avec Fosses. Cependant, il est proposé de maintenir ce partenariat lors de mini séjours organisés durant l'année pendant des petites vacances.

Partant du constat fait par l'équipe du service municipal de la jeunesse (SMJ) et l'élue déléguée à la jeunesse sur la difficulté des jeunes Fossatussiens de sortir de la commune et de prendre en charge leur mobilité, il est proposé deux mini séjours pendant les vacances d'avril, dont l'un au centre de vacances de Merlimont plage (Nord Pas de Calais) pour les 11-14 ans du 16 au 18 avril 2016 inclus. Durant ce séjour, qui se fera avec les jeunes de Louvres, il est prévu une initiation au char à voile, ainsi qu'une sortie laser games.

Le budget prévisionnel est de 1 849 euros pour les 12 jeunes et 2 animateurs. Le paiement du séjour se fera en fonction du quotient familial soit : 34 euros ou 44 euros pour les Fossatussiens.

Afin de fixer les modalités et conditions de financement de ce séjour une convention doit être signée entre la ville et la ligue de l'enseignement du Nord Pas de Calais.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Je suis d'accord pour le char à voile mais interpellé par la proposition de laser games. Certes, c'est du sport mais dans l'époque où nous vivons, ce sport-là, je m'en passerais très largement.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Ta remarque est judicieuse. Je pense qu'au moment où ce projet a été monté, il y avait déjà les attentats. Quand on voit le laser games, c'est un jeu avec des fusils. On pourrait aussi se dire qu'il faut arrêter la chasse. Je te comprends mais nous allons faire confiance aux personnes qui ont travaillé sur ce projet et leur demander si, au-delà de se tirer dessus, une démarche éducative est menée. Je ne sais pas, je poserai la question.

Intervention de Gildas QUIQUEUMPOIS :

Je leur fais confiance. A partir du moment où nous sommes dans un processus malheureux d'attentats, d'armes qui se promènent à tout va, je pense que nous pourrions proposer autre chose. Au niveau culturel, les gens qui connaissent leur métier peuvent proposer le laser games. Je suis natif du Pas de Calais et je peux dire qu'il y a peu de choses mais quand même d'autres choses existent qui pourraient être proposées. Effectivement, on pourrait aussi les emmener à la chasse à la hutte ou aux canards. Mais est-ce que cela aurait du sens ?

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Pour continuer de sourire sur cette intervention de Monsieur Quiquempois, je note avec malice, que s'il était en responsabilité, il interdirait les jeux vidéo car nos enfants jouent à des jeux vidéo bien plus violents.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le constat fait par l'équipe du service municipal de la jeunesse et l'élue déléguée à la jeunesse sur la difficulté des jeunes Fossatussiens de sortir de Fosses et de prendre en charge leur mobilité ;

Considérant que la ville souhaite promouvoir, dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, l'autonomie des jeunes, le sens des responsabilités, l'esprit d'équipe, la convivialité ;

Considérant que les séjours constituent un temps particulier parfaitement adapté pour poursuivre en direction des jeunes l'action éducative menée tout au long de l'année ;

Considérant que ce mini séjour se fera en partenariat avec la ville de Louvres ;

Considérant que le budget prévisionnel pour ce séjour est de 1849€ ;

Considérant que le paiement du séjour se fera en fonction du quotient familial soit : 34 euros ou 44 euros ;

Considérant que le tarif du séjour comprend l'hébergement et la pension complète ;

Considérant la nécessité de signer une convention entre la ville de Fosses et la Ligue de l'enseignement visant à déterminer les conditions de réservation, d'accueil et de règlement du séjour jeunesse à Merlimont du 16 au 18 avril 2016 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre la ville de Fosses et Ligue de l'enseignement du Nord-Pas de Calais, les conditions du séjour ainsi que les tarifs qui y sont liés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Intervention de Nadine GAMBIER :

Même la sortie du lycée est dangereuse alors vous savez il n'y a pas besoin d'aller dans le Nord Pas de Calais.

Intervention de Pierre BARROS :

Beaucoup de gens du Nord habitent par chez nous. Cela fait partie de la diversité et nous sommes ravis de les accueillir. C'est un vrai choix politique cela aussi.

QUESTION N°13 - CONVENTION AVEC R TOURISME, L'OISELIERE POUR LE MINI-SEJOUR ORGANISE DU 25 AU 26 AVRIL 2016 PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

Intervention de Léonor SERRE :

Comme pour le séjour à Merlimont Plage, il est proposé, toujours en partenariat avec la ville de Louvres un mini séjour au Puy du Fou pour les 15-17 ans (12 jeunes et 2 animateurs), du 25 au 26 avril inclus. L'hébergement se fera en dur et l'essentiel des activités se fera autour de la découverte du site du Puy du Fou.

Le budget prévisionnel est de 1102,40€ euros. Le paiement du séjour se fera en fonction du quotient familial soit : 34 euros ou 44 euros pour les Fossatussiens. Afin de fixer les modalités et conditions de financement de ce séjour une convention doit être signée entre la ville et le Nouvel R tourisme l'Oiselière, partenaire du séjour.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le constat fait par l'équipe du service municipal de la jeunesse et l'élue en charge de la jeunesse sur la difficulté des jeunes Fossatussiens de sortir de Fosses et de prendre en charge leur mobilité ;

Considérant que la ville souhaite promouvoir, dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, l'autonomie des jeunes, le sens des responsabilités, l'esprit d'équipe, la convivialité ;

Considérant que les séjours constituent un temps particulier parfaitement adapté pour poursuivre en direction des jeunes l'action éducative menée tout au long de l'année ;

Considérant que ce mini séjour se fera en partenariat avec la ville de Louvres ;

Considérant que le budget prévisionnel pour ce séjour est de 1102,40€ ;

Considérant que le paiement du séjour se fera en fonction du quotient familial soit : 34 euros ou 44 euros ;

Considérant que le tarif du séjour comprend l'hébergement et la pension complète ;

Considérant la nécessité de signer une convention entre la ville de Fosses et R Tourisme, l'Oiselière visant à déterminer les conditions de réservation, d'accueil et de règlement du séjour jeunesse au Puy du Fou du 25 au 26 avril 2016 ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure entre la ville de Fosses et R Tourisme, l'Oiselière, les conditions du séjour ainsi que les tarifs qui y sont liés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°14 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT 2016 DES COMMUNES POUR LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS

Intervention de Patrick MULLER :

La ville de Fosses souhaite demander une subvention au titre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016 dans le cadre de l'enveloppe de 300 M d'euros, ce qui n'est pas rien, un petit truc pour faire plaisir par rapport aux milliards qu'on a donné aux entreprises, dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres. Cette demande de subvention concerne trois projets de rénovation d'équipements publics : la rénovation de la toiture de l'école Henri Barbusse, la rénovation des canalisations d'eau potable des écoles Mistral et Daudet et la rénovation des sanitaires de l'école maternelle Mistral, ainsi que la rénovation du sol du gymnase COSEC.

1. RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE HENRI BARBUSSE

Il s'agit de la partie neuve puisque la partie ancienne a été refaite il y a 8, 10 ans, en tuiles, magnifique travail. L'école Henri Barbusse est le plus ancien équipement scolaire de la ville, les premiers bâtiments ayant été construits en 1930. Une extension pouvant accueillir 8 classes a été construite en 1997. Cette dernière extension n'a pas encore bénéficié d'une rénovation. Sa toiture est pourtant endommagée par endroits, ce qui est à l'origine d'infiltrations d'eau dans les classes. La partie de toiture qui doit être rénovée est située au sud de l'équipement scolaire. Les travaux concerneront environ 80 m² de toiture et seront réalisés en zinc afin de s'accorder harmonieusement avec la toiture existante qui ne sera pas changée intégralement dans le cadre de ces travaux. Les travaux doivent démarrer à l'été 2016.

2. RENOVATION DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE DES ECOLES ALPHONSE DAUDET ET FREDERIC MISTRAL ET RENOVATION DES SANITAIRES MATERNELLE DE L'ECOLE MISTRAL

Les équipements scolaires et sportifs de la ville de Fosses ont été construits entre les années 1970 et les années 1980 parce qu'avant, il n'y avait que des habitations et aucune infrastructure, du temps de la droite. Datant de la même période, ils se dégradent en même temps. Les canalisations et les sanitaires de ces équipements datent, pour la plupart, de la construction de ces derniers et sont aujourd'hui fortement dégradés. Deux équipements sont particulièrement concernés : l'école Alphonse Daudet et l'école Frédéric Mistral. En effet, depuis les cinq dernières années, de nombreuses fuites ont été recensées dans les vides sanitaires de ces équipements et dans les sanitaires de l'école maternelle Mistral. Un cahier des charges pour la réalisation de ces travaux de rénovation des canalisations d'eau potable et de rénovation des sanitaires de l'école maternelle Mistral est en cours de rédaction afin de pouvoir programmer les travaux durant l'été 2016. Concernant l'école Daudet, l'étude est faite dans le cadre du restaurant intergénérationnel.

3. RENOVATION DU SOL DU GYMNASSE COSEC

La ville de Fosses est dotée de plusieurs équipements sportifs d'échelle intercommunale, dont le gymnase COSEC. Ce gymnase est composé d'une grande salle multi-activités de 800 m², d'un dojo pour le judo et le karaté de 225 m², d'une salle de boxe de 225 m² et de locaux annexes (vestiaires, sanitaires, réserves, etc.). Le sol de la salle multi-activités date de la construction du gymnase COSEC. Le sol est aujourd'hui fortement dégradé car les joints de dilatation du sol se sont creusés avec le temps ce qui est à l'origine d'accidents. Cette rénovation comprendra la pose d'un nouveau revêtement de type Slimat, plastique épais, ainsi que le traçage des cinq marquages nécessaires aux pratiques sportives qui y sont proposées. Les travaux de rénovation du sol du gymnase COSEC devraient démarrer en septembre 2016 pour une durée d'un mois. Il est prévu de solliciter notre partenaire financier l'Etat dans le cadre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016, pour une subvention de 32 359 €, selon le tableau inscrit dans la délibération.

Je parle en HT puisque nous récupérons ensuite la TVA. Concernant la toiture de l'école Barbusse 23 340 € ce n'est vraiment pas cher par rapport à certains devis que nous avons reçu auparavant. Il faut remercier le service technique pour le travail réalisé.

C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire et signer une demande de subvention dans le cadre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016, au nom de la commune, sur ces trois opérations de travaux inscrites au Budget Primitif 2016.

Intervention de Jean-Marie MAILLE :

Le slimat est un revêtement, comme l'a dit Patrick, en plastique assez épais. Son avantage est qu'il se monte comme un puzzle. Ce sont des carrés qui s'emboîtent les uns dans les autres et que l'on peut changer s'ils sont endommagés, un à un, sans avoir à démonter toute la structure. Je vous invite à aller au gymnase de Dourdan. J'y suis allé avec le service technique et le service des sports pour voir ce qu'était ce revêtement car on ne peut pas se permettre de dépenser cet argent sans avoir une idée de ce que nous allions mettre. Le bâtiment de Dourdan est identique au COSEC de FOSSES.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances 2016 et notamment l'article 159 ;

Considérant le dispositif d'aide aux communes par l'Etat au titre de la dotation à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre pour l'année 2016 ;

Considérant les travaux d'investissement prévus au budget primitif 2016 de la ville de Fosses et subventionnables au titre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016, dans le cadre de l'enveloppe de 300 M d'euros dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres ;

Considérant les trois projets de rénovation inclus dans cette demande de subvention : la rénovation de la toiture de l'école Henri Barbusse, la rénovation des canalisations d'eau potable des écoles Mistral et Daudet et la rénovation des sanitaires maternelles de l'école Mistral ainsi que la rénovation du sol du gymnase du COSEC ;

Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le plan de financement des trois opérations :

Dépenses	HT	TTC
<i>Rénovation de la toiture de l'école Henri Barbusse</i>	23 340 €	28 008 €
<i>Rénovation des canalisations d'eau potable (Daudet, Mistral) et des sanitaires maternelle (Mistral)</i>	23 870 €	28 644 €
<i>Rénovation du sol du COSEC</i>	29 693 €	35 632 €
Total dépenses	76 903 €	92 284 €
Recettes	HT	%
Dotation à l'investissement des communes 2016 (non notifiée)	32 359 €	42%
Réserve parlementaire J-P BLAZY (non notifiée)	15 000 €	20%
Part ville	29 544 €	38%
Total recettes	76 903 €	100%

Après en avoir délibéré, décide :

- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une demande de subvention au titre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge financièrement la part des opérations non subventionnée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°15 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT 2016 DES COMMUNES POUR LA CREATION DE CIRCULATION DOUCE.

Intervention de Patrick MULLER :

La ville de Fosses souhaite demander une subvention au titre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016 dans le cadre de l'enveloppe de 300 M d'euros dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Cette demande de subvention porte sur la création de 3 circulations douces dans le périmètre de l'ORU : l'allée Daudet, allée qui va rejoindre le parvis de l'école Daudet à la rue Lucie Aubrac en construction, et le mail Daudet (zone nord), qui reliera la petite venelle rénovée il y a deux ans, en prenant l'avenue du Large, au parvis de la mairie ainsi que l'allée du Sirocco. La ville de Fosses s'est engagée depuis 2009 pour le développement des modes de circulation « doux ».

Au niveau du centre-ville, le maillage piéton par venelles est toutefois interrompu. La délimitation entre l'espace public et les espaces d'agrément des ensembles locatifs sociaux n'était pas clairement marquée, le caractère paysager de la ville était peu présent et les aménagements urbains de très faible qualité.

Le projet urbain prévoit la création d'îlots résidentiels, d'une part, à travers la résidentialisation des ensembles de logements locatifs sociaux existants et d'autre part, la création de 260 logements supplémentaires en 6 îlots. Le maillage de ces îlots entre eux et avec les axes structurants alentours est donc prévu au projet.

Il faut dire que nous avons pas mal de circulations douces entre les différents pavillons, moins sur la partie sud de la Haute Grève où nous avons essentiellement des rues. Nous avons réalisé quelques cheminements mais il y en a peu et ne sont pas faciles à réaliser. Il y en a beaucoup dans les squares des musiciens, des peintres, etc., mais au centre-ville la délimitation entre l'espace public et les espaces d'agrément des ensembles locatifs sociaux, lors de leur construction n'avait pas été clairement marquée, l'aspect paysagé de la ville était peu travaillé et les aménagements urbains étaient de très faible qualité du temps de la droite qui les a construits.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

C'est parce que ce ne sont pas des ouvriers, ils ne savaient pas construire.

Intervention de Pierre BARROS :

Pourtant, ils ont construit 2 800 logements à Fosses. En effet, ils ne savaient pas bâtir mais ils l'ont fait quand même.

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Pas mal de logements se sont construits à cette époque-là.

Intervention de Patrick MULLER :

A Fosses, les projets urbains comme d'autres projets de développement sont co-construits avec les habitants. C'est pourquoi en 2013-2014 des cycles d'ateliers urbains citoyens sur le thème des circulations douces (à l'échelle de la ville) ont permis aux Fossatussiens et aux techniciens (agents municipaux, aménageur, etc..) d'identifier des secteurs prioritaires de développement, de définir des pistes d'actions pour répondre aux problématiques identifiées sur chacun des secteurs ciblés ; in fine de projeter une stratégie sur les deux secteurs retenus.

Ces ateliers ont permis de construire un projet global sur les circulations douces, mettant en valeur une stratégie à court, moyen et long terme. Deux secteurs « prioritaires » et à fort potentiel de développement des circulations piétonnes ont été identifiés : le secteur de la gare /centre-ville et le secteur des venelles – parc des Trois Collines.

Concernant les deux secteurs étudiés, il s'est agi :

- *de mettre en place un plan d'actions pluriannuel,*
- *de planifier et de réaliser à court terme (2014) quelques aménagements légers et non coûteux, signes visibles et précurseurs d'un projet de plus grande ampleur.*

Certains aménagements ont été coûteux, notamment le cheminement entre l'avenue du large et la petite venelle. Il y a eu aussi le pedibus. Nous avons également installé beaucoup de signalisations.

Deux autres secteurs « à potentiel », donc à développer à plus long terme ont été identifiés : le secteur au Sud de l'avenue de la Haute-Grève, et la liaison Fosses –village/Fosses-centre. Pour la liaison Fosses-village/Fosses-centre, il est nécessaire d'articuler la poursuite des ateliers sur le secteur de Fosses-village avec les suites données par le projet Europan (quartier Village lauréat en 2013).

Par ailleurs, la valorisation du travail issu des ateliers urbains citoyens sur la thématique des circulations douces a été faite lors des journées du Patrimoine 2014.

Les quatre cheminements doux prévus sur le centre-ville font partie intégrante du projet global municipal de circulations douces et seront connectés aux autres cheminements prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement des secteurs « gare /centre-ville » et « venelles – parc des Trois Collines ».

Un premier cheminement doux a été créé en 2013 : le mail Daudet zone sud qui relie l'avenue de la Haute Grève au parvis de l'école avec le parking qui a été réalisé. Les trois cheminements objets du dossier de demande de subvention sont les suivants : l'allée Daudet et le mail Daudet (zone nord) ainsi que l'allée du Sirocco.

Cette allée et le mail permettront, notamment, la circulation protégée des enfants et de leurs accompagnateurs rejoignant le groupe scolaire du quartier : l'école A. Daudet.

Le mail – zone sud a déjà été réalisé en 2013. La zone nord permettra un accès plus aisé des enfants venant de la zone pavillonnaire « Chalandonnettes » située à l'ouest et au nord du groupe scolaire.

Par ailleurs, une extension au groupe scolaire va être réalisée à partir de cet été afin de relocaliser plus au cœur de ville le foyer des seniors, et mutualiser son espace de restauration avec celui de l'école qui doit être reconstruit. En effet, des salles de classes devront être ouvertes pour les prochaines rentrées scolaires afin d'accueillir les enfants arrivant sur le quartier ; la demi-pension sera relocalisée dans l'extension. L'ensemble sera un « restaurant intergénérationnel ». Les seniors utilisateurs du foyer pourront donc aussi profiter de ces circulations douces.

Pour l'allée Daudet, les travaux prévoient :

- *Eclairage 11 150€ HT*

Il répond à l'engagement municipal de réduction des énergies et de limitation de la pollution lumineuse. Ce seront des candélabres à LED et à variation d'intensité.

- Revêtement / assainissement (gestion des eaux de ruissellement : Plan Local d'Urbanisme de Fosses exigeant rétention à la parcelle des eaux de pluie) 16 500€ HT
- Aménagements paysagers 3840€ HT (plantation d'arbres et engazonnement)

Montant estimatif (chiffage maîtrise d'œuvre de Décembre 2015) : 31 490€ HT

Pour le mail Daudet zone nord, les travaux prévoient :

- Eclairage (LED / variation intensité)
- Revêtement / assainissement

Montant estimatif (chiffage maîtrise d'œuvre de Décembre 2015) : 55 242,50€ HT

Soit pour le cheminement complet : 86 732,5€ HT.

Les travaux démarreront en juillet pour le mail Daudet zone Nord (1 mois) et à l'automne 2016 pour l'allée Daudet (2 mois).

Pour l'allée du Sirocco

Cette allée, aujourd'hui ouverte à la circulation automobile car zone de stationnement, génère d'importantes nuisances sur le quartier et pour les riverains immédiats : les locataires de la résidence Eole. Le parking étant protégé des axes principaux de flux et donnant sur les pignons des immeubles voisins, il est aujourd'hui une zone de stationnement abusif, de dépôts sauvages et de regroupement divers. Le cheminement, quoique primordial pour accéder du centre-ville à la gare et des commerces au quartier « France Foncière » (rue R. Salengro) est insuffisamment emprunté par les habitants, car ils ressentent de l'insécurité.

Les travaux prévoient de fermer l'allée à la circulation, d'agrandir la butte plantée et de développer l'engazonnement du côté de la résidence Eole et de renforcer l'éclairage.

Montant estimatif (chiffage maîtrise d'œuvre de Décembre 2015) : 75 141,80€ HT.

Les travaux démarreront en juin 2016 pour 3,5 mois.

Il est prévu de solliciter l'appui de l'Etat par la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016, pour une subvention de **40 468 € HT**, selon le tableau de la délibération.

C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une demande de subvention dans le cadre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016, sur ces 3 projets dont le budget est inscrit au Budget Primitif 2016 via la participation en contre partie remise d'ouvrage de la ZAC du centre-ville.

La collectivité s'engage auprès de l'Etat à prendre en charge au moins 20% du coût total des dépenses.

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

Par rapport aux travaux, la participation de la ville au final est minime.

Intervention de Patrick MULLER :

C'est pour cela que nous sollicitons des subventions.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi de finances 2016 et notamment l'article 159 ;

Considérant la délibération du 16 décembre 2015 approuvant le CRACL « compte-rendu à la collectivité locale » fourni par l'EPA Plaine de France relatif au traité de concession d'aménagement ;

Considérant le dispositif d'aide aux communes par l'Etat au titre de la dotation à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre pour l'année 2016 ;
 Considérant les travaux prévus par le projet d'aménagement des espaces publics, inclus au bilan de la ZAC du centre-ville, et subventionnables au titre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016, dans le cadre de l'enveloppe de 300 M d'euros dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres ;
 Considérant les 3 projets inclus dans cette demande de subvention ayant trait à la création de circulations douces en centre-ville : allée Daudet et mail Daudet (zone nord), allée du Sirocco ;
 Considérant l'enveloppe prévisionnelle des travaux et le plan de financement des 3 opérations :

Dépenses (estimation décembre 2015)	HT	TTC
Création de l'allée Daudet	31 490,00 €	37 788,00 €
Création du mail Daudet (zone nord)	55 242,50 €	66 291,00 €
Création de l'allée du Sirocco	75 141,80 €	90 170,16 €
Total dépenses	161 874,30 €	194 249,16 €
Recettes	HT	%
Dotation à l'investissement des communes 2016 (non notifiée)	40 468,00 €	25 %
Recettes ZAC	82 556,00 €	51 %
Part ville	38 850,00 €	24 %
Total recettes	161 874,30 €	100 %

Considérant que les travaux seront réalisés en juin 2016 pour 3,5 mois ;

Après en avoir délibéré, décide :

- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une demande de subvention au titre de la dotation à l'investissement des communes pour l'année 2016.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge financièrement la part des opérations non subventionnée, à hauteur minimum de 20% du coût total HT des dépenses.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°16 - CONVENTION TRIPARTITE AVEC FRANCE HABITATION ET LE SIGIDURS RELATIVE A LA GESTION DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE ENTERREES (BAVE) SUR LA ZAC DU CENTRE VILLE

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

La Commune a choisi la mise en place d'un nouveau système de contenants pour les déchets urbains sur la ZAC du centre-ville : les bornes d'apport volontaire enterrées (BAVE).

Ces bornes permettent notamment :

- *d'améliorer l'esthétique urbaine des résidences par l'absence de bacs roulants à l'extérieur des immeubles, particulièrement les jours de collecte,*

- d'améliorer la propreté et la sécurité dans et autour des bâtiments,
- de sécuriser et optimiser la collecte,
- de prévenir certains actes de délinquance, feu de poubelles notamment,

Ce mode de collecte en bornes enterrées est destiné à l'ensemble des usagers du secteur concerné : habitants, commerçants, personnel du Pôle civique et de l'école Daudet.

Afin de déterminer les conditions techniques, juridiques et financières de la gestion de ces équipements, une convention, d'une durée de 10 ans, a été établie avec l'ensemble des parties concernées : France Habitation, SIGIDURS et la ville.

Cette convention définit précisément :

- les conditions d'implantation, d'entretien et de collecte des BAVE,
- les engagements des signataires pour assurer l'entretien des abords des bornes et le nettoyage de leurs parties visibles,
- le plan de communication et de sensibilisation visant à expliquer et à promouvoir ce dispositif auprès des habitants,

Concernant les engagements des signataires, il a été défini que:

- Le Syndicat Mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles (SIGIDURS) en tant que propriétaire des équipements, assure la gestion de la collecte et la maintenance des BAVES.
- Le bailleur France Habitation, avec l'appui de la Commune, veille à préserver de manière continue un état de propreté optimal autour des BAVES ; il assure, par l'intermédiaire de son personnel de service, l'entretien et le nettoyage courant des BAVES.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver la convention établie entre la Commune, le SIGIDURS et France Habitation relative à la gestion des bornes d'apport volontaire enterrées sur la ZAC du centre-ville et**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que les avenants y afférents.**

Je rajouterai qu'aujourd'hui, nous pouvons voir des dépôts d'ordures ménagères, d'encombrants. Les services de la mairie ont déjà interpellé les bailleurs et le SIGIDURS par rapport à des dysfonctionnements et à des personnes qui font tout et n'importe quoi. Si aujourd'hui nous constatons que ce n'est pas très joli, sachez que nous travaillons sur ce sujet. Le SIGIDURS avait fait des démarches auprès des locataires et propriétaires mais ceci dit, il y a encore à faire.

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

Le SIGIDURS est passé dans chaque appartement. Les gens qui mettent de trop gros sacs bouchent parfois les BAVES. Il faut savoir que le gardien a la clé et qu'il doit intervenir.

Intervention de Cianna DIOCHOT :

Effectivement les BAVES sont une bonne initiative. Les objectifs sont bien là mais nous constatons des incivilités. Dans le cadre des ateliers citoyens qui vont se tenir la semaine prochaine ce serait bien qu'on en discute.

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

Justement, nous déterminerons les thèmes avec les habitants mais nous y avons réfléchi en amont et justement l'un d'eux porte sur la propreté. Quelles actions mettre en place pour que ce genre d'installation soit respecté ? J'ajoute aussi que comme pour toute chose nouvelle, il y a un temps d'adaptation et tout ira bien.

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Les bailleurs, le SIGIDURS et la Municipalité travaillent sur ce point.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Quelle explication avez-vous sur le fait que des gens mettent leurs ordures à côté des contenants, est-ce dû au fait qu'ils n'arrivent pas à mettre leurs sacs, au fait que les contenants soient pleins ?

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Nous avons constaté ces deux raisons. Des personnes mettent des sacs d'un volume supérieur au volume autorisé et il y a les irréductibles qui disent « je ne sais pas », « je ne fais pas ». Nous sommes confrontés à cela. Lorsque les gens déposent des morceaux d'armoire, par rapport à ces apports, effectivement quelque chose ne va pas.

Intervention de Dominique DUFUMIER :

Je suis un peu comme tout le monde ici. J'attendais les BAVES avec impatience et je suis pour l'instant très déçu car c'est dix fois pire qu'avant. Nous voyons de tout, des meubles, des matelas, des bacs d'huile usagée qui n'ont rien à faire également dans des poubelles classiques, tout fuit de partout et c'est abominable. Dès le lendemain du ramassage des encombrants par les services, nous voyons que cela recommence.

Effectivement, il faut attendre beaucoup de cette convention. Il faut que France Habitation respecte cette convention et il faudra peut-être tirer un bilan au bout de quelques temps car si malgré les ateliers citoyens, malgré tout ce que nous aurons pu faire, il faudra peut-être voir avec le SIGIDURS soit à faire marche arrière ou au moins une pause dans l'implantation des BAVES. Je pense qu'aujourd'hui il faut se poser cette question.

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

Dans le Fosses Mag d'avril, qui va sortir bientôt il y a tout un article sur le tri et des explications qui je l'espère porteront leurs fruits.

Intervention de Blaise ETHODET :

Je vais vous donner un exemple. En sortant de la piscine, j'ai vu une dame sortir des effets de sa voiture alors qu'elle n'habitait pas là. Je l'ai obligée à remettre des choses dans sa voiture. A partir du moment où l'on interpelle la population et où on essaie de canaliser, ça devrait aller mieux.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant le fait que la Commune a choisi un nouveau système de contenants pour les déchets urbains (ordures ménagères, emballages papier et verre) nommé « bornes d'apport volontaire enterrées » (BAVE) sur la ZAC du centre-ville ;

Considérant le fait que les BAVE appartiennent au SIGIDURS en tant que biens affectés au service public de la propreté et que ce dernier assure la collecte des déchets et la maintenance des BAVE ;

Considérant que ce mode de collecte, installé sur l'espace public, est destiné essentiellement aux habitants des patrimoines du bailleur France Habitation, dont la gestion et l'entretien courant lui reviennent ;

Considérant que la convention établie entre la Commune, France Habitation et le SIGIDURS, a pour objet de :

- définir les conditions techniques et financières d'implantation, d'entretien et de collecte des BAVE,
- déterminer les engagements des signataires pour assurer l'entretien des abords des bornes et le nettoyage de leurs parties visibles ;

Considérant l'intérêt de signer cette convention pour assurer le bon fonctionnement des BAVE ;

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'approuver les termes de la convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention et les avenants afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°17 - ZAC DU CENTRE-VILLE - ADHESION QUITTANCE A ORDONNANCE D'EXPROPRIATION POUR LE LOT N°2 DU CENTRE COMMERCIAL DU PLATEAU

Intervention de Dominique DUFUMIER :

I- Rappel concernant la procédure de Déclaration d'Utilité Publique :

Le conseil municipal en date du 28 janvier 2009 a désigné l'EPA Plaine de France en tant que concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Centre Ville. L'EPA est donc maître d'ouvrage des opérations d'aménagement suivantes :

- *Acquisitions foncières et travaux d'aménagement ;*
- *Démolition du centre commercial.*

Dans le cas où des acquisitions foncières ne pourraient être réalisées à l'amiable, et nécessiteraient la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, deux enquêtes publiques doivent être menées :

- ***L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (arrêté préfectoral) ;***
- ***L'enquête parcellaire, préalable à l'arrêté de cessibilité des parcelles (arrêté préfectoral).***

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est l'acte qui donne sa base légale à l'opération d'expropriation. La DUP intervient donc après enquête publique préalable. Elle est prononcée par arrêté préfectoral au plus tard un an après la clôture de l'enquête préalable. Cet arrêté a été pris le 28 novembre 2011.

L'enquête parcellaire a pour objet de connaître les propriétaires réels et la consistance des biens à exproprier afin de les rendre cessibles. En effet à l'issue de cette enquête, le préfet, par arrêté, déclare cessibles les propriétés dont la cession est nécessaire à la réalisation de l'opération. L'arrêté de cessibilité est valable 6 mois mais peut être reconduit par arrêtés successifs tant que la DUP est en vigueur. Arrêté préfectoral en date du 25 octobre 2012.

L'ordonnance d'expropriation est rendue par le Juge de l'expropriation après avoir été saisi par le Préfet. L'ordonnance désigne comme pour l'état parcellaire annexée à l'arrêté de cessibilité, chaque immeuble exproprié, leur référence cadastrale et l'identité des propriétaires.

Elle emporte transfert de propriété des biens concernés dès la signature par le juge, même si elle n'est pas encore notifiée et publiée.

Tous les droits réels sont dès lors éteints, sauf les servitudes légales. Les hypothèques et autres privilèges sont automatiquement purgés.

L'expropriant prend en charge dès la signature de l'ordonnance d'expropriation par le Juge, la taxe foncière et les charges de copropriété. L'ordonnance a été rendue le 4 décembre 2012.

II- Adhésion quittance à ordonnance d'expropriation :

Dans le cadre de la DUP de l'opération du centre-ville et aux termes de l'ordonnance d'expropriation rendue par le Juge des Expropriations au Tribunal de Grande Instance de Pontoise, le 4 décembre 2012, il a été prononcé l'expropriation des biens situés dans le périmètre de la DUP, soit les lots

représentant le centre commercial du Plateau. La Commune initialement propriétaire de trois lots, est donc concernée par cette expropriation.

Le montant des indemnités proposées par l'EPA à la Ville, est fixé comme pour tous les propriétaires concernés, sur la base des estimations de la Direction Générale des Finances Publiques.

Les Lots n° 3 et 6 ont ainsi été acquis par l'EPA en 2013. **Lot n°2** correspondant à la cellule anciennement maison de l'emploi puis mis à disposition par convention au bénéfice de l'AMF, n'a pas été cédée car il était jusqu'alors occupé. Celui-ci a été libéré fin février 2016 en vue de la démolition des locaux du centre commercial dont les travaux sont planifiés pour le second semestre de cette année. L'estimation de ce local est évaluée à **155 786 €** valeur libre d'occupation. Ce montant figure notamment au CRACL 2014, approuvé en Conseil Municipal du 16 décembre 2015.

Pour information la valeur occupée d'un même local est obtenue après application d'un abattement de 40 % maximum pour occupation sur le montant de la valeur libre auquel est additionnée une indemnité de emploi.

Valeur libre 148 368 € + 7 418 € indemnité de emploi = 155 786 €
Valeur occupée 155 786 – 40 % abattement p/occupation = 93 471 €.

Le montant de l'indemnité d'expropriation pour ce local s'élève ainsi à 155 786 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **Adhérer à l'ordonnance d'expropriation concernant le lot n°2 du centre commercial du plateau ;**
- **Accepter l'adhésion à expropriation au montant de l'indemnité fixée pour ce lot, soit 155 786 € ;**
- **Autoriser le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte d'adhésion quittance.**

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique notamment ses articles L.12-5 ;

Vu la délibération du 20 février 2008 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de mise en œuvre pour l'opération de renouvellement urbain du centre ville ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2008 approuvant le dossier de création de la zone d'aménagement concerté du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2009 autorisant la signature de la concession d'aménagement avec l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) Plaine de France, cette concession ayant été notifiée le 6 mars 2009 ;

Vu la délibération en date du 2 juin 2010 approuvant le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté du centre-ville ;

Vu la délibération en date du 24 novembre 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'aménagement de la zone d'aménagement concerté du centre-ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 février 2011 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention partenariale réactualisée de mise en œuvre pour l'opération de renouvellement urbain ;

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 28 novembre 2011 déclarant d'utilité publique au profit de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) « Plaine de France » l'acquisition et l'aménagement des terrains nécessaires à la réalisation de la ZAC du centre-ville ;

Vu l'arrêté du Préfet du Val d'Oise en date du 25 octobre 2012 déclarant cessibles au profit de l'Etablissement Public d'Aménagement (EPA) « Plaine de France » divers immeubles nécessaires à la réalisation de la ZAC du centre-ville ;

Vu l'ordonnance d'expropriation rendue par le Juge de l'expropriation en date du 4 décembre 2012 concernant la réalisation de la ZAC du centre-ville ;
Considérant que l'ordonnance d'expropriation emporte le transfert de propriété des biens concernés dès sa signature par le Juge de l'expropriation ;
Considérant que l'ordonnance d'expropriation éteint tous les droits réels et personnels sur l'immeuble, sauf les servitudes légales ; que les hypothèques et autres privilèges sont automatiquement purgés ;
Considérant que le montant de l'indemnité proposée par l'EPA, est conforme à l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 29 février 2016 ;
Considérant qu'il incombe à la Ville d'adhérer à l'ordonnance d'expropriation concernant le lot n°2 du centre commercial du plateau ;

Après en avoir délibéré,

- **ADHÉRE** à l'ordonnance d'expropriation concernant le lot n°2 du centre commercial du plateau ;
- **ACCEPTE** l'adhésion à expropriation au montant de l'indemnité fixée pour ce lot, soit 155 786 € ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer l'acte d'adhésion quittance.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°18 - ZAC DE LA GARE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AU BENEFICE DE L'EPA PLAINE DE FRANCE POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Intervention de Dominique DUFUMIER :

La ville est seule entité reconnue comme maître d'ouvrage des réseaux par les concessionnaires dans le cas de travaux d'enfouissement et/ou de dévoiement de réseaux.

Ainsi, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux prévus sur la ZAC de la gare dont le montant et les modalités de financement ont déjà été validés par délibérations lors de l'attribution du traité de concession et de l'approbation annuelle des CRACL, ERDF sollicite de la part de l'aménageur, l'EPA Plaine de France, un mandat de la part de la ville pour mener les travaux d'enfouissement de leurs réseaux.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux, au bénéfice de l'EPA Plaine de France, afin qu'il représente la commune pour la conclusion, au nom et pour le compte de celle-ci, des contrats relatifs à la réalisation de l'ouvrage, vis-à-vis des concessionnaires des réseaux devant faire l'objet de dévoiement et/ou d'enfouissement.

Cette convention de mandat ne modifie nullement les termes du traité de concession en ce qui concerne le montant et les modalités de financement de ces travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de l'EPA Plaine de France, pour les travaux d'enfouissement des réseaux.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 23 novembre 2009 approuvant le dossier de création de la zone d'aménagement concerté de la Gare ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2009 portant désignation en tant qu'aménageur de la Zac de la Gare, le groupement d'entreprises formé par l'Etablissement Public

d'Aménagement Plaine de France et par la société anonyme d'HLM de la Région Parisienne et autorisant Monsieur le Maire à signer avec ce groupement le traité de concession relatif à cette ZAC ;
Vu le traité de concession d'aménagement signé le 26 février 2010 et notifié le 3 mars 2010 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2015 approuvant le compte rendu annuel de la collectivité (CRACL) 2014 ;

Considérant que le programme de cette concession concerne l'aménagement des trois lots restant à réaliser : le secteur dit de l'ancien marché, le secteur de la place de la Liberté et le secteur de l'entrée de ville à l'arrière du cinéma ;

Considérant que l'aménagement de ces secteurs nécessite notamment le dévoiement et l'enfouissement de réseaux traversant des emprises devant être cédées à des opérateurs immobiliers ;

Considérant que le programme de ces travaux de dévoiement et d'enfouissement a été fixé dans le dossier d'Avant Projet des espaces publics de la ZAC selon les modalités prévues au traité de concession ;

Considérant que l'enveloppe financière et les modalités de financement de ce programme ont fait l'objet de validations annuelles lors des délibérations portant sur les comptes rendus annuels de la collectivité (CRACL) ;

Considérant que la convention de mandat a pour objet de confier à l'EPA Plaine de France, mandataire, de représenter la commune, maître d'ouvrage, pour la conclusion au nom et pour le compte de celle-ci, des contrats relatifs à la réalisation des travaux de dévoiement et d'enfouissement vis-à-vis des concessionnaires des réseaux concernés ;

Considérant qu'il convient dès lors de conclure une convention entre la Ville et l'EPA Plaine de France pour la réalisation de ces travaux ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Ville et l'EPA Plaine de France pour les travaux de dévoiement et/ou d'enfouissement des réseaux prévus sur la ZAC de la Gare.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de l'EPA Plaine de France.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°19 - MISE EN PLACE D'UNE DECLARATION DE MISE EN LOCATION DE LOGEMENT

Intervention d'Aïcha BELOUNIS :

La Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « loi ALUR », offre la possibilité aux collectivités d'instaurer un régime de déclaration de mise en location pour mieux connaître et contrôler les mises en location des biens immobiliers afin de lutter contre l'habitat indigne.

Ainsi, la loi ALUR permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétent en matière de logement ou, à défaut, aux communes d'instaurer par délibération l'obligation pour tous bailleurs de déclarer la mise en location d'un bien immobilier.

La délibération instaurant ce régime déclaratif peut délimiter des zones soumises à déclaration de mise en location, et peut fixer pour chacune des zones géographiques délimitées, les catégories et caractéristiques des logements qui sont soumis à déclaration.

Cette déclaration de mise en location est une des mesures de contrôle à priori de l'habitat indigne. Cette obligation de déclaration permet à la ville d'être informée des logements mis en location, sans comporter les contraintes du régime d'autorisation dont la procédure est beaucoup plus lourde et engage la responsabilité du Maire.

Il est proposé aux élus de délibérer sur la mise en place de ce dispositif qui permettra à la ville d'assurer une veille plus efficace sur l'ensemble de son territoire. Actuellement cette veille est

alimentée par le signalement de situations de logements indignes, les autorisations d'urbanisme délivrées lorsque des travaux de modification des constructions sont nécessaires et le repérage de sites lors des visites effectuées par le service (ex : nombre de boîtes aux lettres).

*Lors de la commission urbanisme du 15 décembre 2015, les élus ont convenu la mise en place d'une déclaration préalable de location sur **TOUT** le territoire de Fosses pour les bailleurs **privés**.*

Le service urbanisme propose une visite systématique de la location pour toute déclaration déposée et l'envoi d'un courrier informatif aux agences immobilières situées sur la commune.

Modalités d'application et impact :

- *La délibération doit mentionner la date d'entrée en vigueur du dispositif, qui ne peut être fixée dans un délai inférieur à six mois à compter de la publication de la délibération, ainsi que le lieu et les modalités de dépôt de la déclaration.*
- *La délibération exécutoire est transmise par la municipalité à la caisse d'allocations familiales et à la caisse de mutualité sociale agricole. Ce qui permet le versement de l'APL directement au bailleur.*
- *Les bailleurs doivent déclarer la mise en location auprès de la commune, dans un délai de quinze jours suivant la conclusion du contrat de location.*
- *La déclaration est établie conformément à un formulaire dont le modèle est fixé par arrêté du ministre chargé du logement et peut être adressée par voie électronique si la délibération prévoit cette faculté à laquelle sont annexés le cas échéant, les diagnostics techniques obligatoires (amiante, plomb, conformité électrique ...).*
- *Le dépôt de la déclaration donne lieu à la remise d'un récépissé, dont une copie est transmise pour information par le propriétaire au locataire.*
- *Cette déclaration est renouvelée à chaque nouvelle mise en location.*
- *L'absence de déclaration de mise en location est sans effet sur le bail dont bénéficie le locataire.*
- *Le bénéfice du paiement en tiers payant des aides personnelles au logement est subordonné à la production du récépissé de la déclaration de mise en location.*
- *Lorsqu'un bailleur met en location un logement sans remplir les obligations de déclaration prescrites, le représentant de l'Etat dans le département peut, après avoir informé l'intéressé de la possibilité de présenter ses observations dans un délai déterminé, ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 5000 €. Le produit en est intégralement versé à l'Agence nationale de l'habitat.*
- *L'amende est proportionnée à la gravité des manquements constatés relatifs aux obligations de déclaration et ne peut être prononcée plus d'un an à compter de la constatation des manquements.*

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la mise en place d'une déclaration de mise en location de logement sur le territoire communal pour tous les bailleurs privés.

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment son article 93 ;

Vu le Code de Construction et de l'Habitation notamment ses articles L-634-1 à L-634-5 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme-travaux en date du 15 décembre 2015 visant à instaurer sur tout le territoire communal, l'obligation pour les bailleurs privés de déclarer toute mise en location de logement ;

Considérant que la loi ALUR offre la possibilité aux collectivités pour mieux connaître et contrôler les mises en location, d'instaurer par délibération un régime de déclaration de mise en location des biens immobiliers ;

Considérant que la Loi ALUR précise que la délibération doit mentionner la date d'entrée en vigueur du dispositif qui ne peut être fixée dans un délai inférieur à six mois à compter de la publication de la délibération ainsi que le lieu et les modalités de dépôt de la déclaration ;

Considérant que la municipalité souhaite renforcer la veille existante en ce domaine, afin de pouvoir intervenir auprès des bailleurs privés ;

Considérant que lesdits bailleurs doivent déclarer la mise en location auprès de la commune, dans un délai de quinze jours suivant la conclusion de tout nouveau contrat de location ;

Considérant qu'il convient dès lors d'instaurer le régime de déclaration de mise en location de logement sur tout le territoire communal ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la mise en place d'une obligation de déclaration de mise en location de logement sur tout le territoire communal pour les bailleurs privés.
- **PRECISE** que ce régime déclaratif entrera en vigueur à compter du 15 octobre 2016.
- **PRECISE** que le formulaire de déclaration de mise en location pourra être téléchargé sur le site de la Ville ou retiré en mairie auprès du service urbanisme.
- **PRECISE** que le formulaire de déclaration de mise en location devra être adressé en recommandé avec accusé de réception ou déposé contre récépissé auprès du service urbanisme de la ville.
- **PRECISE** que la délibération exécutoire sera transmise à la caisse d'allocations familiales et à la caisse de mutualité sociale agricole.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°20 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE VOIRIE CADASTREE AE 666 - 9 RUE DES BOULEAUX

Intervention de Blaise ETHODET :

Parallèlement à la procédure mise en place dans le cadre de l'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner, le Service Urbanisme informe dès qu'il en a l'occasion, les riverains propriétaires de telles emprises, du statut privé de leur voie et leur propose, s'ils le souhaitent, la cession de celle-ci. Un document type « engagement » leur est alors remis.

C'est à cette occasion que des propriétaires acceptent de céder à la Ville, des emprises correspondant à des demi-voies. C'est ainsi que M. MATHOUX, propriétaire du bien sis 9 rue des Bouleaux a accepté de céder pour l'euro symbolique au bénéfice de la Ville, la parcelle correspondant à une emprise de la voie située dans le prolongement de sa propriété. Cette parcelle est cadastrée AE n°666 pour une superficie cadastrale de 40m².

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer afin d' :

- ***acquérir pour l'euro symbolique, la parcelle AE n°666 pour une superficie cadastrale de 40 m² en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;***
- ***autoriser la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition ;***
- ***autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte d'acquisition et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L.2111-3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant que les propriétaires riverains de la rue des Bouleaux sont pour la plupart d'entre eux, propriétaires de la demi voie située dans le prolongement de leur propriété ;

Considérant que la commune de Fosses gère depuis plusieurs années l'entretien de la voirie et des réseaux de cette voie ;

Considérant qu'à ce titre Monsieur MATHOUX accepte de céder pour l'euro symbolique à la commune, la parcelle cadastrée AE n°666 d'une superficie cadastrale de 40 m² correspondant à une emprise de voirie située dans le prolongement de sa propriété située 9 rue des Bouleaux ;

Considérant que les frais d'acte liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir pour l'euro symbolique l'emprise de voirie située dans le prolongement de la propriété sise 9 rue des Bouleaux, cadastrée section AE n°666 pour une superficie de 40m².
- **AUTORISE** la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle dans le domaine public communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°21 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE VOIRIE CADASTREE AE 617 - 3 RUE DU BUISSON LOUIS

Intervention de Blaise ETHODET :

Comme pour la délibération précédente, M. et Mme ZEGGAI, propriétaires du bien sis 3 rue du Buisson Louis ont accepté de céder pour l'euro symbolique au bénéfice de la Ville, la parcelle correspondant à une emprise de la voie située dans le prolongement de leur propriété. Cette parcelle est cadastrée AE n°617 pour une superficie cadastrale de 73 m².

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer afin d' :

- ***acquérir pour l'euro symbolique, la parcelle AE n°617 pour une superficie cadastrale de 73 m² en vue de son incorporation dans le domaine public communal ;***
- ***autoriser la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition ;***
- ***autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer l'acte d'acquisition et tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle.***

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L.2111-3 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Considérant que les propriétaires riverains de la rue du Buisson Louis sont pour la plupart d'entre eux, propriétaires de la demi voie située dans le prolongement de leur propriété ;

Considérant que la commune de Fosses gère depuis plusieurs années l'entretien de la voirie et des réseaux de cette voie ;

Considérant qu'à ce titre Monsieur et Madame ZEGGAI acceptent de céder pour l'euro symbolique à la commune, la parcelle cadastrée AE n°617 d'une superficie cadastrale de 73 m² correspondant à une emprise de voirie située dans le prolongement de leur propriété sise 3 rue du Buisson Louis ;

Considérant que les frais d'acte liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir pour l'euro symbolique l'emprise de voirie située dans le prolongement de la propriété sise 3 rue du Buisson Louis, cadastrée section AE n°617 pour une superficie de 73m².
- **AUTORISE** la Ville à prendre à sa charge les frais d'acte liés à cette acquisition.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété de cette parcelle dans le domaine public communal.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Intervention de Pierre BARROS :

Nous passons au dernier point de ce conseil. Il s'agit de hôpital Adelaïde Hauteval, c'est l'ex hôpital Charles Richet. Il faut savoir que cette motion entre dans le cadre d'un travail mené par les professionnels de santé, par les utilisateurs, par tout l'Est du Val d'Oise sur les fermetures d'établissements qui nous touchent d'une manière très rapprochée par rapport à l'APAD. Jacques ACHARD à Marly la Ville n'est pas dans un bel état.

C'est pour cela que les grosses villes à la fois de gauche et de droite souhaitent interpeler la Ministre de la Santé, faire un moratoire et instaurer un dialogue autour des questions d'accueil des anciens dans des établissements spécialisés.

QUESTION N°22 - MOTION CONTRE LA FERMETURE DE L'HOPITAL ADELAÏDE HAUTEVAL (EX - RICHEL) A VILLIERS-LE-BEL

Intervention de Jacqueline HAESINGER :

Menace sur les Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de l'est du Val d'Oise

Après la fermeture du Cèdre bleu à Sarcelles, ce sont les établissements de Villiers-le-Bel et de Marly-la-Ville qui sont aujourd'hui menacés ! Huit cent lits dédiés à nos aînés âgés et dépendants sont supprimés ou risquent de l'être dans le secteur public.

L'assistance publique des hôpitaux de Paris (APHP) frappe douloureusement ces établissements accueillant des patients du Val d'Oise, sous prétexte de sous-occupation ou de vétusté : trop chers à rénover, pas rentables... des termes relevant plus du vocabulaire économique et commercial que du service aux populations !

Le nombre de personnes âgées va croissant, les besoins en gériatrie augmentent et paradoxalement les accueils ferment... A-t-on pensé aux résidents et à leur famille ? Celles-ci pourront-elles rendre visite à leurs proches dans des lieux éloignés et non choisis ? Auront-elles les moyens de payer une maison de retraite privée à 3 000 euros ? Quid de la prise en compte de la sensibilité et de la fragilité de nos aînés ?

Que va-t-il advenir de ces emplois locaux, ce millier d'hommes et de femmes, qui travaillent dans ces établissements souvent depuis plusieurs générations, en famille, au service de leurs proches, leurs voisins de quartier ?

A l'heure où le secteur des professions de santé est en effervescence et tente de trouver des solutions avec les collectivités, aucune discussion sérieuse n'a eu lieu avec les personnels, le corps médical et les familles. Seul le critère de gestion économique prédomine !

Le Conseil municipal de Fosses interpelle la ministre de la Santé et demande un moratoire permettant un vrai dialogue constructif entre l'APHP, les professionnels de santé et les usagers de ce qui doit rester un grand service public.

Y a-t-il des commentaires ou des modifications à apporter à cette motion ?

Intervention de Gildas QUIQUEMPOIS :

Je me permets de souligner qu'on va fermer des maisons de retraite du secteur public pour privilégier le secteur privé.

On n'a pas d'argent pour nos anciens et par contre pendant très longtemps on va discuter pour sortir de l'argent pour faire un triangle avec une piste de ski, de grands commerces et autre avec la société AUCHAN. Sans confondre les sujets, là quand même le bas blesse.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Je rejoins tout à fait votre préoccupation quant à cette baisse du nombre de lits pour accueillir les personnes âgées. Je voudrais vous faire part d'une information, sans me mettre en avant, ce n'est pas l'objectif, mais je suis Président de l'association « la Maison des Fleurs » à Luzarches qui est un centre de jour Alzheimer et que de même je m'occupe du centre d'accueil de Louvres. Au titre de cette fonction bénévole, je sais que la Maison de Fleurs à Luzarches est menacée de fermeture parce qu'elle manque de fréquentation. J'ai obtenu de la Communauté d'agglomération que les taxis communautaires puissent desservir cette maison.

Mais, Monsieur le Maire, est-ce qu'il sera possible, même si je ne doute pas de votre réponse, que l'information remonte jusqu'aux services parce qu'il existe visiblement dans le périmètre des gens qui pourraient avoir besoin de cette maison. L'information sur son existence même n'est pas véritablement remontée vers tout le monde. Ma fille quand elle pratiquait son métier d'infirmière libérale sur le secteur ignorait l'existence de cette maison et ma voisine aux services sociaux de la ville l'ignore également.

Voilà un exemple de plus du désengagement. Là, c'est l'ARS qui est entrain de calculer que sur le plan financier ce n'est pas rentable, pourtant on vient de dire que Alzheimer est une maladie dont l'évolution ne va cesser d'augmenter et c'est un peu dommage.

Intervention de Pierre BARROS :

En tous cas, je me bats pour cela. Concernant la question des taxis communautaires, nous avons allongé la liste des établissements qui peuvent en bénéficier.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Cela a été accepté.

Intervention de Pierre BARROS :

Il y a un an environ, nous sommes plusieurs à être montés au créneau et nous avons mis cela en œuvre. A un moment donné, comment arriver à ce que cela se sache. Il faut toujours être partout pour répéter les choses. Il est vrai que la question de l'accessibilité par rapport aux établissements de soins sur le secteur, mi-urbain, mi-rural, que le transport en commun pour se rendre à Luzarches n'est pas si simple. Il faut trouver des moyens un peu différents mais surtout très adaptés. Ce qui est sûr c'est que si cela continue ainsi nous n'avons pas fini de faire des kilomètres pour nous faire soigner et pour visiter nos parents dans des établissements qu'ils soient, publics ou privés. Cela devient de plus en plus compliqué.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

Il s'agit surtout de l'aide aux personnes.

Intervention de Pierre BARROS :

La ville a été très actrice sur ce sujet. Elle a porté des choses avec la Communauté.

27 voix POUR

1NPPV : Jeanick SOLITUDE car elle est personnel de l'APHP

Intervention de Pierre BARROS :

Juste une précision, Jeanick ne participe pas au vote, parce qu'elle est salariée dans l'APHP.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

C'est mon droit de réserve.

Intervention de Frédéric DESCHAMPS :

C'est un devoir, ce n'est pas un droit.

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

C'est de la réserve en tout cas.

Intervention de Patrick MULLER :

Au nom du groupe que je représente tout seul, comme la plupart des gens de la majorité, à part les membres du parti socialiste, nous sommes tous des groupes individuels et c'est pour cela que nous avons une certaine richesse, je vous invite tous à la manifestation demain contre la loi El Khomri qui est une loi de régression sociale comme nous n'en avons pas vu depuis Sarkozy.

Intervention de Pierre BARROS :

Je ne le pourrai pas car je serai en Communauté pour l'installation du conseil.

Je vous souhaite une bonne soirée.

FIN DE SEANCE : 23h25.